

LICENCE EN PSYCHOLOGIE ET DIPLÔME DE LOGOPEDIE

Guide de l'étudiant-e

Règlements d'études

Catalogue des cours 2004-2005

Version au 08.10.2004

Ce catalogue est disponible dans les pages web de la Faculté à l'adresse www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ». Dans la perspective de l'entrée en vigueur des nouveaux plans d'études prévus par les accords de Bologne dès la rentrée 2005, toutes les informations utiles sont disponibles sur la page www.unige.ch/fapse/etudes, menu « intranet », rubrique « Pages pour les étudiants en psychologie : information et documents », sous-rubrique « Bologne ».

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
UNI MAIL – 40, bd du Pont-d'Arve – 1205 Genève
Tél : 022 379 71 11 Fax : 022 379 90 49
www.unige.ch/fapse

Table des matières

Décanat, présidence et secrétariats	4
Corps enseignant.....	5
Diverses prestations au sein de la section	10
Quelques activités au service des étudiant-e-s.....	11
Démarches relatives aux inscriptions	13
Règlements d'études	15
Règlement de la licence en psychologie	15
Règlement du Diplôme de Logopédie	24
Règlement interne relatif au Mémoire du Diplôme de Logopédie.....	30
Organisation des études en psychologie.....	33
Liste des enseignements du 1 ^{er} cycle	35
Descriptifs des enseignements du 1 ^{er} cycle	40
Descriptifs des travaux pratiques du 1 ^{er} cycle	47
Liste des enseignements du 2 ^{ème} cycle	49
Descriptifs des enseignements du 2 ^{ème} cycle	55
Liste des enseignements du diplôme de logopédie	70
Descriptifs des enseignements du diplôme de logopédie.....	74
Code d'éthique.....	77

Décanat, présidence et secrétariats

Décanat de la FPSE

Doyenne : Anik de Ribaupierre – bur. 3142 – tél. 022 379 90 01

Doyen-FPSE@pse.unige.ch

Secrétariat : Sonia Sturm – bur. 3140 – tél. 022 379 90 02 – fax. 022 379 90 20

Sonia.Sturm@pse.unige.ch

Administration de la FPSE

Administrateur : Pierre Batardon - bur. 3134 – tél. 022 379 90 04

Pierre.Batardon@pse.unige.ch

Administratrice adjointe : Isabelle Boulanger - bur. 3158 – tél. 022 379 90 70

Isabelle.Boulanger@pse.unige.ch

Secrétariat : Patricia Darre & Sandrine Amstutz - bur. 3138 – tél. 022 379 9006 & 9005

Patricia.Darre@pse.unige.ch - Sandrine.Amstutz@pse.unige.ch

Présidence de la section de psychologie

Président : Uli Frauenfelder – bur. 3133

Vice-présidente : Christiane Robert-Tissot - bur. 3133

presidence-psy@pse.unige.ch

Secrétariat de la présidence :

Brigitte Dubois – bur. 3135 – tél. 022 379 90 08 – fax. 022 379 90 29

Brigitte.Dubois@pse.unige.ch

Conseillère aux études en psychologie

Marie-Paule Michiels – bur. 3111 – tél. 022 379 90 15 – fax. 022 379 90 49

Marie-Paule.Michiels@pse.unige.ch

réception : lundi, mardi, mercredi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Secrétariat de la conseillère aux études:

Martine Pasquali – bur. 3109 – tél. 022 379 90 16 – fax 022 379 90 49

Martine.Pasquali@pse.unige.ch

réception : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h

Secrétariat des étudiant-e-s en psychologie

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} cycles – bur. 3103 – tél. 022 379 90 30 – fax. 022 379 90 49

réception : lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30 – 12h30, jeudi 13h30 -16h

Anne Dia – Anne.Dia@pse.unige.ch

Denise Fatio – Denise.Fatio@pse.unige.ch

Catherine Ona – Catherine.Ona@pse.unige.ch

Logopédie : Christiane Martin – bur. P710 – tél. 022 379 91 55 – fax. 022 379 91 59

Christiane.Martin@pse.unige.ch

réception : lundi après-midi, mardi, mercredi, jeudi toute la journée

Doctorants : Véronique Moreau – bur. 3166 – tél. 022 379 90 90

Veronique.Moreau@pse.unige.ch - réception sur rendez-vous

Corps enseignant

Corps enseignant dépendant de la section¹

- Tous les numéros de téléphone peuvent être appelés directement en composant le préfixe 022 379 avant les 4 chiffres indiqués.²
- Le premier chiffre du n° de bureau à UniMail indique l'étage, le deuxième l'aile (ex : 3104 = 3^{ème} étage, aile 1), « P » indique le bâtiment Uni Pignon, situé au 40, bd du Pont-d'Arve
- Les adresses e-mail des enseignants se composent généralement ainsi : Prénom.Nom@pse.unige.ch . Il est conseillé aux étudiants de se renseigner auprès de leurs professeurs pour d'éventuelles exceptions.
- Abréviations des titres : po = professeur-e ordinaire, pad = professeur-e adjoint-e, pt = professeur-e titulaire, ps= professeur-e suppléant-e, cc = chargé-e de cours, mer = maître d'enseignement et de recherche, ce = chargé-e d'enseignement, ma = maître assistant-e, as = assistant-e.

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
BALLAZ Cécile	mersup	4141	9125	
Jérôme Barral	as	5161		
BARISNIKOV Koviljka	pad	6166	9351	
Loyse Hippolyte	as	6163	9353	Lun 14h-16h
Roxane Pizzo	as	6163	9353	Jeu 14h-16h
BERTHOUD Ioanna	pt	4157	9146	Mer 9h30-10h30
Eve Monbaron	as	4166	9101	
Viviane Monney	as	4166	9100	
Bernadette Sarica	as	4166	9101	
BUTTET-SOVILLA Jocelyne	cc	P705	9156	Sur RV
CLARKE Stéphanie	ps	P706	9158	Sur RV
COMANNE-MAILLART Christelle	cesup	P705	8321	Sur RV
Gaëlle Zanier		P707	9153	
CONTENT Alain	cc		9107	Jour du cours 10h-12h

¹ Les enseignants en cours de nomination au moment de l'impression de ce catalogue figurent sous NN, avec la fonction proposée, sous réserve de la décision du Conseil d'Etat.

² Pour les appels internes, les numéros sont composés de 5 chiffres : 9 + les quatre chiffres indiqués dans la liste.

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
DE RIBAUPIERRE Anik	po	5136	9221	Sur RV
Thierry Lecerf	ma/ccsup	5138	9222	
Sandrine Honoré-Masson	masup	5140	9226	
Thierry Atzeni	as	5152		
Christian Chicherio	as	5152	9309	
Delphine Fagot	as	5140	9226	
Catherine Ludwig	as	5152	9309	
Manuel Tettamanti	assup	5138	9223	
EID Michael	po	4136	9131	mar. 17-18h
Delphine Fontaine	as	4139	9134	
Delphine Gross	as	4139	9084	
Tanja Lischetzke	as	4197	9102	
Fridtjof Nussbeck	as	4139	9134	
FABBRI-MUNARI Donata	cc	3128	9098	Sur RV
FALOMIR PICHASTOR Juan Manuel	mer	6140	9316	Sur RV
Federica Invernizzi	as	6140	9322	
FRAUENFELDER Uli	po	4159	9141	Sur RV
Odile Bagou	as	4152	9147	
Christian Lachaud	as	4155	9145	
Saveria Colonna	as	4152	9142	
Julie Franck	as	4156	9107	
GENDOLLA Guido	pad	5155	9231	
Michael Richter	as	5157	9233	
Kerstin Brinkmann	as	5157	9232	
Ralph Schmidt	as	5157	9232	
GILLIERON PALEOLOGUE Christiane	pad	4138	9176	Mer. 8-10h
Dominique Desbiez-Piat	ma	4158	9174	
Judith Czellar	as	4140	9177	
Sylvette Delaloye	as	4158	9415	
GOGUIKIAN RATCLIFF Betty	mersup	6162	9308	Sur RV
Stéphane With	as	5154	9308	
HAUERT Claude-Alain	pt	5164	9261	Jeu. toute la journée
Vincent Verdon	as	5158	9123	
Clara James	as	5158	9264	
JAFFE Philip	cc	6168	9348	Je 10h-12h et sur RV
Véronique Jaquier	as	6168	9349	

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
KAISER Susanne	pt	5132	9216	Sur RV
Virginie Kunz	as	5134	9218	
Stéphane With	as	5135	9206	
Katia Schenkel	as	5135	9206	
NN	pad	4134		9133
Bruno Crochet	ma	4128		
NN	as			
LERESCHE BOULLIANE Karin	Logopédiste	P709	9152	Sur RV
LORENZI-CIOLDI Fabio	po	6134	9331	Sur RV
Fabrice Buschini	ma	6132	9332	
Christian Staerklé	ma	6130		
Elodie Baerlocher	as	6130	9312	
MAURER Roland	mer	4132	9120	Sur RV
Hervé Barras	as	4130		
MILLAN Rafael	mer	6164	9356	Sur RV
Karen Dieben	as	6159	9357	
MOUNOUD Pierre	po	5168	9251	Je 11h-12h ou RV
Duscherer Katia	as	5160	9258	
Guenael Moy	as	5172	9256	
Sandrine Perraudin	as	5170	9252	
MUGNY Gabriel	po	6138	9321	Me 8h-10h
Alain Quiamzade	ma	5159	9326	
NN	as	6140	9322	
MUNARI Alberto	po	3128	9091	Sur RV
Zelda Freud	as	3126	9092	
Catia Moschella	as	3126	9093	
Moirá Salvatore	as	3132	9097	
OVERTON VENET Mary Catherine	ce	P708	9151	Sur RV
Marie Brun	as	P707	9154	
QUARTIER FRINGS Florence	cc			RV aux cours
RATCLIFF Marc	mer sup	3131	9056	Sur RV
Florence Aschiero	as	3131	9056	
REAL Olivier	ce			RV aux cours

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
RENAUD Olivier	mer	4142	9077	Sur RV
Delphine Fontaine	as	4139	9134	
Delphine Gross	as	4139	9084	
ROBERT-TISSOT Christiane	po	6156	9301	Sur RV
Florence Aschiero	as	5154	9306	
Pablo Cascone	as	6154	9302	
Giovanna Grandjean	as	6154	9306	
Iona Le Scouëzec	as	6154	9306	
Mireille Sacroug	as	5154		
SCHELSTRAETE Marie-Anne	cc	P705	9151	Sur RV
SCHERER Klaus	po	5126	9211	Sur RV
David Sander	ma	5133	9212	
Tatjana Aue	as	5134	9217	
Didier Grandjean	as	5133	9213	
Elise Dan	as	5134	9217	
Etienne Roesch	as	5137	9227	
SINCLAIR Anne	mer	3130	9096	Sur RV
Françoise Samuel	as	3132	9055	
VAN DER LINDEN Martial	po	6160	9341	Mar. 8h30-10h
Grazia Ceschi	ma	6155	9342	
Françoise Jermann	as	6157	9345	
Joël Billeux	as	6155	9347	
Ariane Zermatten	as	6157		
VIVIANI Paolo	po	4168	9161	Me 14h-16h
Christelle Aymoz	ma	4170	9162	
Paola Casati	as	4170	9163	
VON STEINBÜCHEL Nicole	pas	6170	9085	Sur RV
Catia Beni	as	6159	9352	
Tanja Lischetzke	as	4197	9102	
VONECHE Jacques	po	1324	9281 → (archives	Sur RV
Mathieu d'Acremont	as	3127	9052 Piaget)	
Maria Del Rio Carral	as	5139	9237	
ZENTNER Marcel	Padsup	5195	9273	Sur RV
Marieka Pursiainen	as	4195		
ZESIGER Pascal	pad	P712	9158	Sur RV
Marie Brun	as	P707	9154	
Elise Dupuis	as	P706		

Muriel Taccoz		P703/704	8391
Gaëlle Zanier	as	P707	9153
Arik Levy	as	P703/704	8315
Gaelle Zanier	as	P707	9153
	as		

Assistant-e-s dépendant de la Présidence

Caroline Favre	as	4128	9121
Thierry Bornand	as	3133	9007
Stéphane Lattion	as	Aca4 020	9377
Mallory Schaub	as		
Olivia Mobbs	as	6159	9358

Collaborateurs scientifiques

Denis Page		5160	9255
Julia Erskine Poget		3133	9007
Andres Posada		5161	9240

Professeur-e-s honoraires

M. Vinh BANG, M. Pierre BOVET, M. André BULLINGER, M. Guy CELLERIER, M. Willem DOISE, Mme Ariane ETIENNE, M. Jacques MONTANGERO, Mme Elsa SCHMID-KITSIKIS, M. Daniel STERN, M. Jean-Daniel STUCKI, M. Henri WERMUS.

Corps enseignant ne dépendant pas de la section

BERNARD Jean-Pierre	cesup	Médecine	022 702 91 43	
BETRANCOURT Mireille	mersup, tecfa	Acacias 015	9371	Sur RV
Luis Gonzalez		Acacias 003	9387	
BRANDT Pierre-Yves	pas	Faculté autonome de théologie protestante		Lu 10h-11h
DULGUEROV Pavel	cc	ORL	022 372 82 85	
GOLDMAN Jean-Philippe	as	Landolt 706	022 3797332	
MÜHLETHALER Michel	pad	CMU :		
Laurence Bayer	as	8196 A	022 702 58 04	Sur RV
		8196 A	022 702 58 05	
PINI Gianreto	ce	3355	9028	
SPINI Dario	pa		021 692 38 44	Sur RV
WIDMER Eric	pa		021 692 38 46	Sur RV

Diverses prestations au sein de la section ...

Information aux étudiant-e-s

La présidence, la conseillère aux études et le secrétariat des étudiant-e-s informent les étudiant-e-s des horaires d'enseignements, des dates et lieux des examens, des inscriptions aux séminaires, des directives et des diverses séances d'information par le biais d'affichettes placées sur les panneaux vitrés situés sur la galerie du 3^{ème} étage d'UniMail et près du secrétariat des étudiant-e-s. **Les étudiant-e-s sont tenus de les consulter.** Le site Web de la faculté fournit toutes informations utiles à l'adresse suivante : <http://www.unige.ch/fapse/>

Par ailleurs, des e-mails sont adressés aux étudiant-e-s via leur adresse personnelle ...@etu.unige.ch ; il est donc conseillé de consulter ce compte e-mail.

Bibliothèque

salle 1350 – tél. 022 379 92 92 – fax 022 379 92 99

web : www.unige.ch/biblio/fapse/ - e-mail : biblio@pse.unige.ch

prêt : lundi-vendredi 9h-18h45, samedi 9h-11h45

salle de lecture : lundi-vendredi 8h-22h, samedi 9h-17h, dimanche et jours férié 14h-18h

assistance informatique : lundi-vendredi 10h-13h & 14h-18h

Salle informatique

salle 3183 – tél. 022 379 90 99 – lundi-vendredi 9h-20h, samedi 9h-12h

Des moniteurs-trices sont à disposition des étudiant-e-s. Une taxe d'inscription annuelle est perçue pour l'obtention d'un nom d'utilisateur-trice et d'un mot de passe.

Service militaire

Conseiller FPSE de l'Officier de liaison : Prof. Pierre Dasen – bur. P 602 - tél. 022 3799621

Pour faire repousser un cours de répétition, l'étudiant doit transmettre par courrier interne au Prof. Dasen le formulaire ad hoc (à retirer au secrétariat des étudiant-e-s), avec le livret de service et éventuellement l'ordre de marche.

ADEPSY (Association des étudiant-e-s en psychologie)

site : <http://www.unige.ch/asso-etud/adepsy> - e-mail : adepsy@pse.unige.ch

boîte aux lettres : UniMail n°394 – 3^{ème} étage (vers la salle informatique)

Médecin-conseil

L'étudiant-e qui tombe malade ou subit un accident pendant la session d'examen et qui, de ce fait, ne peut se présenter à un(des) examen(s) au(x)quel(s) il-elle est régulièrement inscrit-e doit **remettre dans les trois jours, un certificat médical** pertinent au secrétariat des étudiant-e-s concerné (art. 37 du règlement de l'Université). Le cas de force majeure demeure réservé.

Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, la Faculté peut décider de soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiant-e-s. L'étudiant-e qui présente un certificat médical doit indiquer l'adresse et le numéro de téléphone auxquels il-elle peut être atteint-e en permanence en vue - le cas échéant - d'une visite de contrôle.

RIOR

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la Conseillère aux études de la Section de psychologie ou de l'Administrateur de la Faculté.

Quelques activités au service des étudiant-e-s...

Ces services sont regroupés au sein de la Division administrative et sociale des étudiants (DASE) www.unige.ch/dase . Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 13h.

A l'exception de l'Espace administratif, ils se situent tous au :

4, rue de Candolle - 1211 Genève 4.

Espace administratif des étudiants www.unige.ch/etudes

- Immatriculations et conditions d'accès à l'UNIGE pour étudiant-e-s, candidat-e-s au doctorat et auditeurs-trices
- Questions relatives aux changements de faculté
- Demandes de congés, formalités administratives...

Bureau universitaire d'information sociale (BUIS) www.unige.ch/dase/buis

- Accueil en cas de problèmes administratifs, juridiques, matériels, de santé, etc.
- Informations sur les conditions de vie à Genève, les démarches administratives en relation avec les études et le séjour à Genève
- Exonération de taxes, aides financières, information sur les bourses, prêts et allocations d'études, le subsidie cantonal d'assurance maladie et autres aides sociales.

Bureau des logements et restaurants universitaires (BULOG) www.unige.ch/dase/bulog

- Infos sur les possibilités de logements offertes aux étudiant-e-s
- Location de chambres, studios et appartements communautaires
- Listes d'adresses de chambres à louer chez l'habitant

Bureau de placement www.unige.ch/dase/bupla/

- Procure aux étudiant-e-s des emplois temporaires rémunérés de toutes catégories
- Délivre des autorisations de travail conjointement avec l'OCP
- Informations sur les questions relatives à l'emploi temporaire

Centre Uni-emploi www.unige.ch/dase/cunie

En partenariat avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF), le Centre Uni-emploi offre des prestations gratuites aux étudiant-e-s pour la préparation de leur entrée dans le monde du travail : préparation aux entretiens d'embauche, appui de spécialistes lors d'entretiens individuels, ateliers en groupe, séances d'information, conférences, forums, etc.

Antenne Santé www.unige.ch/dase/sante

L'Antenne Santé offre information, orientation, écoute. Une responsable de santé publique est là pour vos questions de santé au sens le plus large. Elle organise aussi pour l'ensemble des étudiant-e-s des actions de prévention.

Centre de conseil psychologique (CCP) www.unige.ch/conseil-psychologique

Vous pouvez contacter le CCP en passant directement à la réception du 1er étage 4 rue de Candolle, du lundi au vendredi de 10 à 13 heures et de 14 à 16 heures ou en téléphonant au **022 379 74 41**. En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message téléphonique. Vous serez rappelés rapidement. Vous pouvez enfin envoyer un E-mail à l'adresse suivante: CCP@adm.unige.ch

Le CCP propose aux étudiant-e-s des prestations collectives, des entretiens individuels, des informations :

- Pour se donner les moyens de comprendre et de gérer
 - le stress face aux études, aux examens, à la vie estudiantine ;
 - les moments décisifs (entrée à l'Université, échec dans les études, entrée dans le monde du travail) ;
 - les problèmes dans les relations sociales, sentimentales, professionnelles...
 - le sentiment de solitude
 - les dysfonctionnements : alimentaires, de la relation sexuelle, au niveau du sommeil, du comportement
 - la dépression
 - les états traumatiques anciens ou récents
- Pour optimiser ses aptitudes et ses compétences intellectuelles et culturelles face aux attentes académiques

Démarches relatives aux inscriptions

Immatriculations

- Diplôme exigés
Maturité, baccalauréat français (minimum exigé : 12/20) ou titre jugé équivalent par l'Université. Les porteurs-teuses de diplômes de fin d'études secondaires étrangers **peuvent être admis-es sous réserve de la réussite d'examens complémentaires.**
- Formalités d'immatriculation
 - ♦ L'inscription préalable est **obligatoire** pour tous les candidats et candidates qui désirent entreprendre des études de psychologie. Une brochure détaillant les conditions générales d'immatriculation est disponible auprès de l'Espace administratif des étudiants et les informations qu'elle contient sont reprises sur le site www.unige.ch.
 - ♦ **Les demandes d'immatriculation doivent obligatoirement être présentées par écrit du 1er mars au 1er juin au Bureau des immatriculations et inscriptions – Espace administratif des étudiants.**
 - ♦ Les étudiant-e-s titulaires d'un titre secondaire ou universitaire **étranger** sont soumis-es au paiement d'un émoulement d'inscription de 65 francs suisses ; ils-elles doivent impérativement joindre l'original de la preuve du paiement à leur dossier de demande d'immatriculation, **faute de quoi ce dernier ne sera pas traité.** A l'issue des formalités d'inscription, l'émoulement de 65 francs suisses sera déduit des taxes universitaires du semestre d'hiver entrepris. Ce montant correspond aux frais de traitement de dossier et il n'est en aucun cas remboursable en cas de rejet ou de retrait de candidature. La somme de 65 francs suisses est à verser sur le compte Union Bank of Switzerland à Genève **UBS 240 - 472.317.20Y (code swift : UBSWCHZH12A)** avec la mention « Emoulement d'inscription » et l'indication lisible des nom, prénom, semestre d'inscription et faculté choisie.
 - ♦ Les nouveaux-elles étudiant-e-s ne sont admis-es que pour la rentrée universitaire d'octobre.
 - ♦ L'enseignement est donné en français, l'Université peut demander aux étudiant-e-s de langue étrangère de subir un examen de français.
 - ♦ Pour les étudiant-e-s d'origine non-francophone qui désirent approfondir leurs connaissances, des cours d'appui linguistiques sont dispensés à **l'Ecole de langue et de civilisation française (ELCF)** – Uni-Bastions – tél. 022 379 74 33/36
 - ♦ Des **cours d'été** de français pour étudiant-e-s non-francophones de tous niveaux sont proposés pendant la période d'été.
Infos : Cours d'été – Université de Genève – 3, rue de Candolle – tél. 022 379 74 34 - elcfete@unige.ch

Demandes d'équivalences

- Pour les porteur-teuse-s de titres en psychologie étrangers :
auprès du Bureau des immatriculations et inscriptions avant le **31 mai** avec photocopies des diplômes obtenus par le-la candidat-e, une liste détaillée des cours (avec nombre de

semestres et d'heures hebdomadaires et un bref résumé du contenu de chaque cours) et une liste des examens subis (avec notes et/ou mentions obtenues).

- Pour des équivalences ponctuelles de cours :
s'adresser à la Conseillère aux études en début d'année académique :
Mme Marie-Paule Michiels, bureau 3111, ☎ 022 379 90 15

Admission des personnes ne portant pas le titre de maturité

Peuvent être admis les candidat-e-s qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir respecté le délai d'immatriculation arrêté au 31 janvier ;
- être de nationalité suisse ou être titulaire d'un permis de séjour pour activité lucrative depuis cinq ans au moins;
- être âgé de 25 ans révolus au plus tard le 1er octobre;
- justifier de l'exercice d'une activité professionnelle régulièrement déclarée à plein temps pendant trois ans au moins;
- faire preuve des aptitudes nécessaires selon les modalités fixées dans un règlement interne tenant compte des exigences spécifiques à chaque faculté ou école.

Auditeur-trice-s

- Les personnes souhaitant suivre quelques cours en qualité d'auditeur-trice peuvent s'inscrire au moyen du bulletin inclus dans le guide de l'auditeur.
- Guide en vente dès le 1er septembre auprès des huissiers d'Uni-Bastions, Dufour et Mail.
- Inscriptions et paiement à la Caisse de l'Université de Genève, Uni-Dufour.

Relations internationales

- Des enseignant-e-s de la section de psychologie participent à des réseaux d'échange (Programme Socrates / Erasmus) permettant la mobilité des étudiants de psychologie de 2^{ème} et 3^{ème} cycles dans les universités européennes.
- Dès le mois de mars, et jusqu'au 1^{er} mai, précédant l'année académique de mobilité, les étudiant-e-s intéressé-e-s doivent s'adresser à la Conseillère aux études.
- Le **Service des relations internationales** (www.unige.ch/intl/) vous informe sur le programme de mobilité et traite les demandes de bourses de mobilité.
Accueil : Mme S. de Raemy – Sylvia.DeRaemy@intl.unige.ch

Bourses et allocations d'études

Service des allocations d'études et d'apprentissage – www.geneve.ch/bourses/etudes

- Informations et demandes pour les : allocations d'études, exonération et remboursement de taxes, prêts d'études, allocations d'encouragement à la formation.

Par ailleurs, le fichier **Prix-Bourses-Subsides**, contenant le répertoire des prix ainsi que les éventuelles possibilités de financement des études et de la recherche, est accessible à l'adresse web : www.unige.ch/intl/?boursiers/index.html

Pour les **aides financières à caractère social** s'adresser au Bureau universitaire d'information sociale (BUIS).

Règlements d'études

Règlement de la licence en psychologie

Approuvé par le DIP le 13 août 2001

CONDITIONS GENERALES

Article 1

1. Pour être admis-es à la Section de psychologie, les candidat-e-s doivent satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université.
2. Les nouveaux-elles étudiant-e-s ne sont admis-es que pour la rentrée universitaire d'octobre.
3. Après immatriculation, des équivalences relatives à une formation antérieure peuvent être octroyées par le-la doyen-ne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, sur préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeur-e-s de la Section.
4. Conformément aux dispositions de l'article 20 du Règlement de l'Université, les changements de Faculté ou de Section sont soumis à l'autorisation du-de la doyen-ne. Des directives internes, adoptées par le Conseil décanal de la Faculté, fixent les conditions d'admission, d'admission conditionnelle ou de refus. Ces directives sont disponibles auprès du-de la conseiller-ère aux études.

Article 2

La Section de psychologie de la FPSE prépare à :

- une licence en psychologie ;
- un diplôme de logopédie ;
- des diplômes d'études approfondies ;
- des diplômes d'études supérieures spécialisées ;
- un doctorat en psychologie ;
- des certificats de formation continue.

Article 3

La licence en psychologie est décernée par l'Université de Genève conformément à la convention entre les universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel relative aux études de psychologie du 19.12.1985 (ci-après la Convention).

Dans le cadre de cette Convention, les titulaires d'une demi-licence en psychologie décernée par l'une des quatre universités peuvent entreprendre directement le 2e cycle de psychologie.

Article 4 – Organisation et durée des études

1. Les études de licence sont organisées en deux cycles comportant chacun quatre semestres d'enseignement.
2. La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et de 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chacun des deux cycles d'études, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.
3. Pour de justes motifs, une prolongation de la durée des études peut être accordée par le-la doyen-ne de la Faculté, à la demande de l'étudiant-e.
4. Pour de justes motifs, le-la doyen-ne de la Faculté peut accorder une dérogation à la durée minimum des études. Au deuxième cycle, la durée de celles-ci ne pourra pas être inférieure à 3 semestres.

Article 5 – Structure des études

1. Le premier cycle est divisé en une année propédeutique (sanctionnée par le certificat propédeutique) et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.
2. Les enseignements du premier cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des unités de valeur (UV), des travaux pratiques (TP), des stages et des recherches. Les enseignements du deuxième cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des certificats, des UV, des TP, des stages et des recherches.
3. Une UV comprend deux heures hebdomadaires de cours par année, ou quatre heures hebdomadaires de cours par semestre. Une UV correspond à 6 crédits ECTS.¹ Un enseignement de deux heures hebdomadaires sur un seul semestre correspond à une demi-UV et à 3 crédits ECTS.
4. Un certificat est composé de trois UV. Les UV d'un même certificat sont dispensées par deux enseignant-e-s au minimum. Deux UV au moins d'un même certificat sont dispensées par un enseignant-e de la Section de psychologie. Les UV d'un même certificat donnent lieu à évaluation durant la même année académique.
5. Les TP comprennent trois heures hebdomadaires d'enseignement et correspondent à 6 crédits ECTS. Au premier cycle, ils sont constitués de deux TP semestriels, correspondant chacun à 3 crédits ECTS. Au deuxième cycle, un TP est suivi dans le cadre d'un seul certificat (cf. article 9, alinéa 4). Pour les étudiant-e-s admis-es aux études de logopédie, le TP est validé dans le cadre de ce diplôme. Le TP doit être suivi et validé la 2ème année du deuxième cycle, mais les trois UV du certificat auquel ce TP est rattaché peuvent être validées en 1ère année du deuxième cycle.
6. Le stage du premier cycle équivaut à un mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par la Commission permanente de stages visée à l'article 10, alinéa 1. Le stage du deuxième cycle équivaut à deux mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par ladite Commission. Les stages correspondent à 6 crédits ECTS chacun.
7. Les recherches correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation, sur deux semestres pour la recherche du premier cycle (6 crédits ECTS) et sur trois semestres pour celle du deuxième cycle (18 crédits ECTS).

¹) European Credit Transfer System (Système de transfert de crédit européen)

Une liste des domaines dans lesquels peuvent s'effectuer les recherches est mise à disposition des étudiant-e-s dès le début de l'année académique (cf. alinéa 9 ci-dessous).

8. La répartition des étudiant-e-s dans les TP et les recherches est assurée par le-la président-e de la Section en fonction des places disponibles et des moyens d'encadrement à disposition.
9. La liste des enseignements, leur répartition dans les groupes, certificats et domaines ainsi que les modalités de leur évaluation sont entérinées, chaque année, avant le début de l'année académique, par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeur-e-s de la Faculté et préavis du Conseil de Section. Le Conseil de Section s'assure en outre que la liste des cours offerts chaque année soit conforme aux dispositions de la Convention.

Article 6

Sur préavis de la commission d'équivalence, le-la président-e de la Section de psychologie peut autoriser des étudiant-e-s inscrit-e-s en Section de psychologie à suivre un programme de cours de psychologie dans une autre université, suisse ou étrangère. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études dans la Section de psychologie.

Article 7 - Année propédeutique

1. Le programme de l'année propédeutique comporte deux groupes d'enseignements : un groupe de cinq UV obligatoires et un groupe de cinq UV à choix. Pour une UV obligatoire, l'étudiant-e peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'un enseignement obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant-e peut être validé dans le groupe des UV à choix.
2. Les cinq UV obligatoires correspondent à la liste des enseignements de la Convention :
 - psychologie générale ;
 - psychologie du développement ;
 - physiologie du système nerveux ;
 - statistique I ;
 - psychologie expérimentale.
3. Les cinq UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie, entérinée chaque année par le Conseil de Faculté sur proposition du Collège des professeur-e-s de la Faculté et préavis du Conseil de Section.
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du-la président-e de la Section de psychologie et des enseignant-e-s concerné-e-s.

Article 8 – Deuxième année d'études du premier cycle

1. Le programme de la deuxième année comporte trois groupes d'enseignements : un groupe de six UV obligatoires, un groupe de trois UV à choix et un enseignement sous forme de Travaux pratiques. Pour une UV obligatoire, l'étudiant-e peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'une UV obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant-e, peut être validé dans le groupe des enseignements à choix.

2. Les six UV obligatoires correspondent à la liste des enseignements de la Convention :
 - psychologie sociale ;
 - psychologie cognitive ;
 - psychologie différentielle ;
 - psychopathologie ;
 - méthodologie ;
 - statistique II.
3. Les trois UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie entérinée chaque année par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeur-e-s de la Faculté et préavis du Conseil de Section. Une de ces UV peut être remplacée par un stage ou une recherche (cf. articles 10 et 11).
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du/de la président-e de la Section de psychologie et des enseignant-e-s concerné-e-s.
5. Les travaux pratiques sont à choisir dans la liste des TP de 1er cycle proposée par la Section.

Article 9 - Deuxième cycle d'études

1. Les enseignements du deuxième cycle consistent en certificats, UV à choix, TP et recherche.
2. Les certificats sont répartis en trois domaines :
 - A. Psychologie du développement
 - B. Psychologie expérimentale et sociale
 - C. Psychologie clinique et appliquée
3. La Section propose, chaque année, au moins deux certificats par domaine, accompagnés de leurs TP respectifs.
4. Le programme du deuxième cycle comporte :
 - un certificat par domaine, soit trois certificats en tout (9 UV) ;
 - 1 TP (à prendre nécessairement dans le cadre d'un des trois certificats choisis) ;
 - 7 UV à choix ;
 - 1 recherche.
5. Les sept UV à choix peuvent être prises :
 - a) parmi les UV faisant partie des certificats qui n'ont pas été suivis par l'étudiant-e ;
 - b) dans une liste d'enseignements hors certificats de la Section de psychologie ; un de ces enseignements peut être remplacé par un stage (cf. article 10) ;
 - c) deux UV peuvent être choisies parmi les cours de 1er cycle de la Section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation dans le cursus du premier cycle ;
 - d) trois UV peuvent être choisies en dehors de la Section, soit parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE, soit parmi ceux des autres Facultés de l'Université de Genève, soit parmi ceux inscrits au programme de psychologie d'une autre université suisse ou d'une université étrangère, sous réserve de l'accord de l'université d'accueil et de l'approbation du/de la président-e de la Section de psychologie.

Article 10 - Stages des premier et deuxième cycles

1. Le Conseil de Section de psychologie nomme une Commission permanente de stages. Celle-ci évalue les projets de stage, les approuve ou non en fonction de leur nature, leur durée, leur lieu.

2. L'étudiant-e qui se propose de faire un stage doit :
 - a) choisir une place de stage ;
 - b) présenter l'accord écrit d'un-e professeur-e de la Section sous la responsabilité duquel-de laquelle il-elle effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage ;
 - c) soumettre son projet à la commission de stages.
3. Un stage est validé si les conditions suivantes sont remplies :
 - a) le projet a été approuvé par la commission de stages ;
 - b) l'étudiant-e a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle),
 - c) l'étudiant-e a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Article 11 – Recherches des premier et deuxième cycles

1. Les recherches de premier et deuxième cycles peuvent être dirigées par un-e membre du corps professoral, un-e maître d'enseignement et de recherche ou un-e maître-assistant-e de la Section de psychologie.
2. Une recherche fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant-e et l'enseignant-e responsable de la recherche ou, dans le cas d'une recherche dirigée par un-e maître-assistant-e, entre l'étudiant-e, le-la maître-assistant-e et son-sa professeur-e responsable. Cet accord fixe, dès le début de la recherche :
 - les objectifs de la recherche ;
 - la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant-e ;
 - la forme du rapport final et celle de l'évaluation.
3. Le rapport de recherche doit être déposé au Secrétariat des étudiant-e-s de la Section de psychologie au moins trois semaines avant le début de la session d'examens au cours de laquelle l'étudiant-e le fait évaluer.

DELAIS D'INSCRIPTION

Article 12

1. L'étudiant-e doit s'inscrire aux cours au plus tard 5 semaines après le début des cours.
2. L'inscription au cours implique l'inscription automatique aux examens, et ce pour la session qui suit immédiatement la fin du cours. Pour se présenter une deuxième ou une troisième fois à un examen, l'étudiant-e doit s'inscrire auprès des secrétariats des étudiant-e-s au moins 5 semaines avant le début de la session d'examens de la Faculté.
3. Le délai d'inscription aux TP et aux recherches est fixé chaque année par le-la doyen-ne et affiché au secrétariat des étudiant-e-s.
4. En présence de justes motifs, et à la demande écrite de l'étudiant-e, le-la doyen-ne peut accorder une prolongation aux délais d'inscription visés ci-dessus.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. MODALITES GENERALES

Article 13

1. Les sessions d'examen ont lieu chaque année lors des 3 sessions de février, juillet et octobre. Pour chaque enseignement, la première évaluation doit avoir lieu lors de la session qui suit immédiatement la fin du cours.
2. Les évaluations doivent se répartir entre les sessions de février, de juillet et d'octobre suivant l'inscription au cours pour les cours semestriels donnés au semestre d'hiver. Pour les cours semestriels donnés au semestre d'été et pour les cours donnés sur une base annuelle, les évaluations doivent se répartir entre les sessions de juillet, d'octobre et de février suivant l'inscription au cours.
3. Les examens sanctionnant le certificat propédeutique, la demi-licence et la licence doivent être présentés dans cet ordre, à des sessions différentes.
4. L'évaluation des connaissances acquises, des rapports de stage et des rapports de recherche se traduit par une note allant de 0 à 6 (par points entiers et demi-points), la note suffisante étant 4. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base des travaux, stages et recherches prévus par le plan d'études. Pour des raisons de mobilité, les notes peuvent être traduites en crédits ECTS, selon une échelle allant de F (inférieur à 4) à A (6).
5. Lorsqu'un enseignement est composé de 2 demi-UV, la note à cet enseignement est la moyenne des deux notes obtenues au 2 demi-UV, arrondie au demi-point supérieur, le cas échéant. En cas d'échec à la note de cet enseignement, l'étudiant-e peut se représenter à l'une ou aux deux demi-UV.
6. Un certificat ou un groupe d'enseignements est acquis si la moyenne des notes le composant est égale ou supérieure à 4.
7. En cas d'échec à la moyenne, l'étudiant-e peut présenter une nouvelle fois tout examen, quelle que soit la note qui avait été obtenue. La nouvelle note remplace alors la précédente.
8. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
9. La réussite des examens (art. 13 al.3) donne lieu à l'obtention de 240 crédits ECTS.

Article 14

1. L'étudiant-e qui ne se présente pas à une session pour laquelle il-elle est inscrit-e ou qui interrompt ses examens doit en informer, immédiatement et par écrit, le doyen de la Faculté, en indiquant les motifs de son absence.
2. Dans le cas où de justes motifs à cette absence sont reconnus par le-la doyen-ne, les notes des examens présentés restent acquises; le-la candidat-e doit obligatoirement présenter à la session suivante les autres examens.
3. L'étudiant-e qui ne se présente pas à un examen pour lequel il-elle était inscrit-e doit en informer, immédiatement et par écrit, le-la doyen-ne de la Faculté, en indiquant les motifs de son absence. Il-Elle est considéré-e comme ayant échoué à cet examen (note 0), dès lors que de justes motifs ne sont pas reconnus.
4. Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, le-la doyen-ne peut soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiant-e-s.

5. Les enseignements suivis et dont les connaissances sont évaluées dans un groupe ou un certificat donné ne peuvent pas être reportés dans un autre groupe ou certificat, quelles que soient les modifications intervenues entre-temps dans la répartition des cours dans les groupes ou certificats. L'article 18 alinéa 5 du présent règlement demeure réservé.
6. Les examens sont soumis à l'appréciation de jurys formés de 2 membres. Un-e des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre devant être porteur-teuse d'un titre universitaire.

Article 15

1. Les résultats des examens du certificat propédeutique, de la demi-licence et de la licence sont consignés dans un rapport signé par les membres du jury. Les matières qui ont donné lieu à une évaluation figurent dans les procès-verbaux d'examen.
2. Le Collège des professeur-e-s de la Section entérine les résultats des évaluations et les promotions.
3. La liste des examens réussis est affichée à la Faculté, à la fin de chaque session d'examens. Ultérieurement, le-la candidat-e reçoit une copie du rapport d'évaluation signé par le-la président-e de la Section.

2. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA PREMIERE ANNEE ET OBTENTION DU CERTIFICAT PROPEDEUTIQUE

Article 16

1. Tout étudiant-e qui ne se serait soumis-e à aucune évaluation à la fin de sa première année d'études est éliminé-e de la Section de psychologie.
2. Les épreuves du certificat propédeutique sont réussies lorsque l'étudiant-e a acquis une moyenne générale égale ou supérieure à 4, une seule note pouvant être inférieure à 3.
3. Un ensemble de 60 crédits ECTS est attribué pour l'année propédeutique lorsqu'elle est réussie. Lorsque le certificat propédeutique n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).
4. Le certificat propédeutique doit être obtenu au plus tard trois semestres après le début des études.
5. La commission pédagogique du certificat propédeutique émet des propositions, soumises à l'approbation de la présidence de la section, quant à l'organisation du programme d'études des étudiant-e-s n'ayant pas obtenu le certificat propédeutique à la session d'octobre suivant l'admission à la Section de psychologie. La Commission est composée de deux membres du corps professoral, du-de la conseiller-ère aux études, d'un-e autre membre du corps des collaborateur-trice-s de l'enseignement et de la recherche et d'un-e membre du corps étudiant. La Commission est nommée par le Conseil de Section sur proposition du Collège des professeur-e-s de la Section de psychologie.

3. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA DEUXIEME ANNEE ET OBTENTION DE LA DEMI-LICENCE

Article 17

1. La demi-licence est obtenue lorsque l'étudiant-e a acquis une moyenne générale égale ou supérieure à 4, une seule note pouvant être inférieure à 3. La note des TP intervenant dans le calcul de la moyenne générale est la moyenne des notes aux deux TP semestriels, arrondie au demi-point supérieur, le cas échéant ; cependant, la note obtenue à l'un des deux TP doit nécessairement être égale ou supérieure à 4.
2. La demi-licence doit être obtenue au plus tard 6 semestres après le début des études.
3. L'étudiant-e ayant échoué aux examens de la 2ème année d'études du 1er cycle à la session du début du semestre d'hiver est admis-e conditionnellement au deuxième cycle, sauf à la recherche.
4. Un ensemble de 60 crédits ECTS est attribué pour la deuxième année lorsqu'elle est réussie. Lorsque la demi-licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).

4. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DU DEUXIEME CYCLE ET OBTENTION DE LA LICENCE

Article 18

1. Les évaluations portant sur les enseignements du 2ème cycle peuvent se répartir sur plusieurs sessions d'examens mais doivent être réussies au plus tard 6 semestres après l'admission au deuxième cycle de psychologie.
2. Les UV d'un même certificat sont évaluées durant la même année académique (cf. article 5, alinéa 4).
3. La licence est obtenue lorsque l'étudiant-e a acquis :
 - a) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux trois UV de chaque certificat ;
 - b) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux 7 uv à choix, une seule note peut être égale ou inférieure à 2,5 ;
 - c) une note égale ou supérieure à 4 au TP ;
 - d) une note égale ou supérieure à 4 à la recherche.
4. En cas d'échec définitif à un certificat (trois UV), l'étudiant-e doit obligatoirement se présenter à l'évaluation d'un autre certificat appartenant au même domaine d'enseignement.
5. En cas d'échec définitif à un certificat, les UV pour lesquelles l'étudiant-e a obtenu une note égale ou supérieure à 4 peuvent être validées dans le groupe des UV à choix.
6. Un ensemble de 120 crédits ECTS est attribué pour le 2ème cycle lorsqu'il est réussi. Lorsque la licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).

ELIMINATION

Article 19

1. Est éliminé-e, le-la candidat-e qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 4 ;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 13 à 18 en matière de contrôle des connaissances.
2. Les éliminations sont prononcées par le-la doyen-ne de la Faculté.

VOIES DE RECOURS

Article 20

En cas d'opposition et de recours, le Règlement interne relatif aux procédures d'opposition et de recours (RIOR) est applicable.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 21

1. Le présent règlement entre en vigueur pour le 1er et le 2ème cycles simultanément. Il s'applique à tous-tes les étudiant-e-s commençant leurs études respectivement de 1er ou de 2ème cycle.
2. L'étudiant-e ayant commencé ses études de licence avant l'entrée en vigueur du présent règlement termine le cycle où il-elle est inscrit-e selon l'ancien règlement. Le-la doyen-ne de la Faculté peut, à la demande de l'étudiant-e, soumettre celui/celle-ci au nouveau règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 22

Le présent règlement d'études entre en vigueur le 1er octobre 2001.

Règlement du Diplôme de Logopédie

Approuvé par le DIP le 25 août 1995

Article 23

1. Le diplôme de logopédie est décerné par l'Université de Genève conformément à la convention passée entre les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg en vue de la coordination des études de psychologie en Suisse Romande.
2. Dans le cadre de cette convention, les candidat-e-s titulaires d'une demi-licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent, peuvent se présenter à la sélection pour le diplôme de logopédie, selon les modalités spécifiées à l'article 24 du présent règlement.
3. Les étudiant-e-s de logopédie de l'Université de Neuchâtel, qui souhaitent venir poursuivre leurs études de logopédie à Genève, seront admis-es au deuxième cycle de la licence de psychologie selon les équivalences établies dans le cadre de la coordination romande relative aux enseignements de logopédie et à la condition d'avoir réussi la procédure d'admission visée à l'article 24.2 ci-dessous.
4. Le diplôme de logopédie s'effectue en parallèle avec les études de deuxième cycle de psychologie et aboutit à l'obtention de la licence en psychologie et du diplôme de logopédie reconnu par la Confédération.
5. Le diplôme de logopédie s'effectue conformément aux dispositions du règlement-cadre fédéral¹ pour les études de logopédie en Suisse.

CONDITIONS D'ADMISSION

Article 24

1. Pour être admis-es au diplôme de logopédie, les candidat-e-s doivent être titulaires de la propédeutique (art. 7 et 15 du règlement de la licence en psychologie) et de la demi-licence en psychologie (art. 8, 10 et 16 du règlement de la licence en psychologie) ou d'un titre jugé équivalent.
2. En outre, les candidat-e-s doivent se soumettre à une procédure d'admission comportant :
 - la présentation d'un dossier
 - la participation à un entretien
 - la participation à des examens d'aptitudes.Le-la responsable académique du diplôme établit des directives internes régissant les modalités d'admission, ainsi que les délais d'inscription. Ces directives sont adoptées par le Conseil de Faculté.
3. L'admission est décidée par le bureau exécutif du diplôme de logopédie qui est composé du-la responsable académique du diplôme, de l'enseignant-e chargé-e de la coordination du diplôme de logopédie, d'un-e professeur-e délégué-e de la Section de psychologie et d'un-e professeur-e délégué-e de la Section des sciences de l'éducation.

¹ Pour obtenir le règlement-cadre fédéral, s'adresser à la Conseillère aux études de la Section de psychologie

4. Des cours pré-requis du 1^{er} cycle de la licence en psychologie sont, en outre, nécessaires pour l'admission au diplôme de logopédie. Ils sont définis chaque année dans le Plan d'Etudes adopté par le Conseil de Faculté.
5. Des équivalences relatives à la formation antérieure peuvent être octroyées par le-la doyen-ne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), suite à un préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeur-e-s de la Section de psychologie.

DUREE DES ETUDES

Article 25

1. Les études du diplôme de logopédie durent au moins trois ans. Elles comprennent au moins 2500 heures, dont un tiers au moins est réservé à la formation pratique (travaux pratiques et stage).
2. La durée des études est de 6 semestres au minimum (10 au maximum) : elle se décompose en 4 semestres d'études (6 au maximum) et en 2 semestres de stage (4 au maximum).
3. Tout dépassement des délais maxima précités entraîne l'élimination de l'étudiant-e de la Section de psychologie.
4. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation des délais peut être accordée par le-la doyen-ne de la Faculté.
5. En ce qui concerne la durée des études, le-la doyen-ne de la Faculté peut exceptionnellement accorder une dérogation à la durée minimum.
6. Sur demande motivée adressée au-la doyen-ne de la Faculté, le-la président-e de la Section de psychologie peut accorder un congé pour une période de 1 ou 2 semestres, renouvelable dans les limites de l'article 19 du Règlement de l'Université de Genève.

STRUCTURE DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 26

1. Le diplôme de logopédie est organisé sur 6 semestres dont la répartition est la suivante :
 - 4 semestres minimum (6 semestres maximum) d'études dans le cadre du 2^{ème} cycle d'études en psychologie ;
 - 2 semestres (4 semestres maximum), post-licence en psychologie, de stage incluant un mémoire de diplôme.
2. Conformément au règlement-cadre fédéral, les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent dans les 5 domaines suivants :
 - Domaine logopédique
 - Domaine psychologique
 - Domaine pédagogique
 - Domaine linguistique
 - Domaine médical (neurologie, oto-rhino-laryngologie, psychiatrie, stomatologie).
3. Dans le cursus du 2^{ème} cycle de psychologie, certains enseignements sont obligatoires pour les étudiant-e-s en logopédie ; ceux-ci sont spécifiés d'année en année dans le plan d'études de logopédie, adopté par le Conseil de Faculté.

DEROULEMENT DES ETUDES

Article 27

1. Les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent selon les axes suivants.
Axe A. Troubles du langage chez l'enfant
Axe B. Audiophonologie, phoniatry et voix
Axe C. Langage et handicap
Axe D. Neuropsychologie du langage
2. Ces enseignements sont dispensés sous forme de :
 - cours dans les domaines constitutifs du diplôme
 - séminaires de logopédie
 - travaux pratiques de logopédie
3. Les travaux pratiques sont organisés sous la direction du/de la responsable académique du diplôme de logopédie et effectués sous le contrôle de logopédistes-responsables dans des institutions scolaires et hospitalières et dans des services agréés par le-la responsable académique précité-e.
4. La liste des enseignements relatifs à la logopédie figure dans le Plan d'Etudes, adopté par le Conseil de Faculté.

STAGE

Article 28

1. Le stage ne peut s'effectuer qu'après obtention de la licence en psychologie et la réussite des évaluations des enseignements relatifs à la logopédie.
2. La recherche d'une place de stage est de la responsabilité de l'étudiant-e.
3. La place de stage doit être agréée par le-la responsable académique du diplôme.
4. L'engagement, le déroulement et l'évaluation du stage sont de la responsabilité de l'institution concernée en accord avec le-la responsable académique du diplôme.

MEMOIRE DU DIPLOME

Article 29

1. Le mémoire de diplôme s'effectue pendant l'année de stage.
2. Ses modalités sont régies par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie adopté par le Conseil de Faculté.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Modalités Générales

Article 30

1. Les sessions d'examens ont lieu au mois de juillet, d'octobre et de mars.
2. Les évaluations de première année et de deuxième année de logopédie doivent s'effectuer au mois de juillet de chaque année universitaire. Les sessions d'octobre et de mars sont des sessions de rattrapage.

3. Les examens sanctionnant la première année, la deuxième année et le stage doivent être présentés dans l'ordre. Les étudiant-e-s ne peuvent se présenter aux examens d'un niveau avant d'avoir réussi ceux du niveau précédent.
4. L'évaluation des enseignements se traduit par une note allant de 0 à 6, la note suffisante étant de 4.
Chaque examen est acquis si la note est d'au moins 4. Il en est de même pour les évaluations aux séminaires et dans les travaux pratiques cliniques de logopédie.
Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base de travaux prévus dans le plan d'études.
Les rapports de travaux pratiques doivent être déposés auprès des secrétariats des étudiant-e-s pour consultation.
5. L'étudiant-e qui ne se présente pas à une session pour laquelle il-elle est inscrit-e ou qui interrompt ses examens pour une raison de force majeure doit en informer immédiatement et par écrit le-la responsable académique du diplôme de logopédie et le-la doyen-ne de la Faculté. Cette dernier-ière apprécie les motifs invoqués.
Si les motifs sont reconnus valables, les examens déjà présentés restent acquis et les examens non subis doivent obligatoirement être présentés à la session suivante.
Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables ou si le-la candidat-e ne fournit aucun motif à l'appui de son absence, le-la candidat-e est considéré-e comme ayant échoué (note 0).
6. l'étudiant-e qui ne se présente pas à un examen pour lequel il-elle était inscrit-e est considéré-e comme ayant échoué à cet examen (note 0).
7. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
8. Les examens échoués à la session de juillet font l'objet d'une réinscription automatique pour la session d'octobre.
9. Les examens sont soumis à l'appréciation d'un jury formé de deux membres. Un-e des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre doit être porteur-teuse d'un grade universitaire.

Contrôle des connaissances à la fin de la première année du diplôme de logopédie

Article 31

1. La première année est réussie lorsque l'étudiant-e a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de première année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.
2. Les étudiant-e-s en logopédie doivent avoir réussi les examens, relatifs aux cours, aux séminaires de logopédie et aux travaux pratiques cliniques, avant de pouvoir accéder à la deuxième année de logopédie.

Contrôle des connaissances à la fin de la deuxième année du diplôme de logopédie

Article 32

1. La deuxième année est réussie lorsque l'étudiant-e a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de deuxième année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.
2. Sous peine d'élimination du diplôme de logopédie, la deuxième année doit être réussie au plus tard 6 semestres après l'admission au diplôme de logopédie.

3. L'étudiant-e n'ayant pas réussi les examens de deuxième année de logopédie à la session d'octobre est admis-e conditionnellement en année de stage.
4. Toutefois, les étudiant-e-s en logopédie doivent avoir réussi la licence en psychologie avant de pouvoir effectuer leur année de stage.
5. La recherche de deuxième cycle dont l'accomplissement est exigé pour la licence en psychologie doit être effectuée dans le domaine de la psycholinguistique ou dans un domaine jugé équivalent par le-la responsable académique du diplôme.

Contrôle des connaissances : Stage

Article 33

1. A la fin du 1^{er} trimestre, le-la(les) responsable(s) de stage rédige(nt) un court rapport indiquant les éléments positifs du travail du stagiaire et ceux nécessitant une attention particulière dans la suite du stage. Ce rapport est cosigné par l'étudiant-e et remis au-à la responsable académique du diplôme.
2. A la fin du stage, le-la responsable clinique note le stage sur une échelle allant de 0 à 6. Le stage est acquis si la note est d'au moins 4.
3. En cas d'échec, l'étudiant-e a une seule possibilité de refaire un stage.

Contrôle des connaissances : Mémoire de diplôme

Article 34

1. L'évaluation du mémoire de diplôme est basée sur le travail écrit et sur sa soutenance orale.
2. La commission du mémoire définie par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie évalue le travail écrit et lui attribue une note.
3. En cas d'attribution d'une note insuffisante au travail écrit, l'étudiant-e peut le représenter à deux reprises.
4. Si cette note est suffisante (au moins 4), une date de soutenance orale est fixée
5. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (moins de 4), l'étudiant-e peut représenter cette dernière une deuxième fois seulement.
6. Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un deuxième échec à la soutenance orale, l'étudiant-e est éliminé-e du diplôme de logopédie.

OBTENTION DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 35

Le diplôme de logopédie est obtenu par l'étudiant-e qui a réussi sa première année d'études, sa deuxième année d'études, son stage et son mémoire de diplôme conformément aux dispositions précitées.

ELIMINATION

Article 36

1. Est définitivement éliminé-e, l'étudiant-e qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 25 ;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 30 à 32 en matière de contrôle des connaissances, 33 en matière d'évaluation du stage et 34 en matière d'évaluation du mémoire de diplôme.
2. Les éliminations sont prononcées par le-la doyen-ne de la Faculté.

VOIES DE RECOURS

Article 37

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès du-de la Conseiller-ère aux études de la Section de psychologie ou de l'Administrateur-trice de la Faculté.

MOBILITE DES ETUDIANTS

Article 38

1. Sur préavis de la commission d'équivalence et du-de la responsable académique du diplôme, la présidence de la Section de psychologie peut autoriser des étudiant-e-s admis au diplôme de logopédie à suivre un programme de cours ou un stage de logopédie dans une autre université, suisse ou étrangère.
2. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études ou de stage dans le diplôme de logopédie.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 39

1. Tous-tes les étudiant-e-s sont soumis-es au présent règlement.
2. Les étudiant-e-s en cours de formation au moment de son entrée en vigueur peuvent demander, par écrit au doyen, à être soumis à l'ancien règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 40

Le présent règlement entre en vigueur en automne 1995.

Règlement interne relatif au **Mémoire du Diplôme de Logopédie**

Accepté par le Conseil de Faculté du 31 mai 2001

GENERALITES

Le mémoire de diplôme doit porter sur un thème pertinent pour la pratique logopédique ; il est souhaitable que ce thème soit choisi par l'étudiant-e.

Le choix du thème doit être porté à la connaissance du/de la responsable légal-e du service de l'institution dans lequel le stage a lieu, qui donne son aval pour la réalisation du projet.

Le mémoire de diplôme doit être présenté sous forme d'un texte dactylographié, éventuellement accompagné d'autres documents (annexes).

Il comporte en principe 100 pages au maximum (pages d'environ 30 lignes de 50 signes chacune) : ces nombres peuvent être adaptés à la nature des mémoires.

Le mémoire de diplôme est rédigé en français. Avec l'accord des membres de la commission, l'étudiant-e peut rédiger le mémoire dans une autre langue.

Le mémoire constitue un travail individuel.

DIRECTION DU MEMOIRE

La direction du mémoire est assurée par un-e membre du corps professoral de la FPSE; elle peut également être confiée à un-e MER, MA ou CE titulaire d'un doctorat. Sur décision du/de la responsable académique du diplôme, la coordination du mémoire peut être confiée à une personne extérieure à la FPSE, pour autant qu'elle soit titulaire d'un doctorat.

Le-la directeur-trice supervise le travail de l'étudiant-e et le conseille jusqu'à la rédaction finale du mémoire.

COMMISSION DU MEMOIRE

La commission comporte au minimum trois membres, dont le-la directeur-trice du mémoire et le-la responsable académique du diplôme de logopédie (ou une personne désignée par lui-elle).

Le-la troisième membre de la commission peut être une personne externe à la Faculté – généralement le-la responsable de stage de 3^{ème} année –, pour autant qu'elle soit titulaire d'un diplôme de logopédie, d'un diplôme post-licence ou d'un titre universitaire jugé équivalent.

Tout changement de composition de la commission est soumis, par le-la directeur-trice du mémoire, au/à la responsable académique du diplôme.

La commission se réunit à la demande de l'étudiant-e ou de l'un-e de ses membres.

CHRONOLOGIE DE LA REALISATION DU MEMOIRE

Préparation

L'étudiant-e demande à une des personnes habilitées spécialisée dans le champ de son projet de devenir directeur-trice de mémoire, en prenant soin d'en informer le-la responsable académique.

Au mois de novembre suivant le début du stage, l'étudiant-e soumet un projet à l'approbation du/de la directeur-trice, selon le formulaire et les indications fournies par le-la responsable académique.

En janvier suivant le début du stage, l'étudiant-e soumet au-à la directeur-trice de mémoire un résumé de 10 pages, comportant la problématique, une précision de la population étudiée, des outils méthodologiques, ainsi qu'une courte bibliographie.

Par la suite, une présentation orale du projet de mémoire et de son avancement est effectuée dans le cadre d'une séance regroupant les diplômé-e-s et les directeur-trice-s de mémoire à laquelle est invitée la troisième personne de la commission.

Dépôt et soutenance

Pour l'évaluation du mémoire, la commission se constitue en jury.

L'étudiant-e soumet le travail écrit du mémoire à chacun-e des membres du jury, trois semaines au moins avant le début d'une session d'examens, en prenant soin d'en notifier le secrétariat des étudiants de 2^e Cycle (titre, noms des membres du jury, date de dépôt).

A réception du mémoire, une date provisoire de soutenance est fixée. Par la suite, les membres du jury délibèrent une première fois pour évaluer le travail écrit. Si la note provisoire accordée est suffisante (au moins 4) pour que la soutenance orale puisse avoir lieu, la date de la soutenance est retenue. Si une note insuffisante est attribuée au travail écrit, l'étudiant-e est avisé-e de l'annulation de la soutenance orale au plus tard trois jours avant la date fixée pour celle-ci. Dans ce cas, l'étudiant-e peut représenter son travail écrit encore à deux reprises.

La soutenance orale est d'une durée d'une heure et demi environ. Elle débute par une présentation du travail écrit par l'étudiant-e (d'une durée d'environ vingt minutes) et est suivie d'une discussion entre l'étudiant-e et les membres du jury. S'il y a lieu, les errata sont annexés au travail écrit.

La soutenance du mémoire est publique.

La note définitive pour le travail écrit est fixée lors de la soutenance. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (note inférieure à 4), l'étudiant-e peut représenter cette dernière une seconde fois seulement.

Le mémoire, une fois soutenu et accepté, doit être déposé en trois exemplaires auprès du secrétariat du diplôme de logopédie, dans une version corrigée, c'est à dire comportant les modifications demandées au cours de la soutenance.

Le-la directeur-trice du mémoire et les autres membres du jury signent le procès-verbal préparé par le secrétariat des étudiant-e-s. L'évaluation comporte deux notes ; la première est attribuée sur la base du travail écrit, la seconde sur la soutenance orale.

Le résultat de l'évaluation du mémoire est transmis, par procès-verbal, au secrétariat des étudiant-e-s.

Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un second échec à la soutenance orale, l'étudiant-e est éliminé-e du diplôme de logopédie.

L'étudiant-e est vivement encouragé-e à préparer un résumé du travail de 2000 signes qui est à remettre au Secrétariat du diplôme de logopédie en principe dans le courant du trimestre qui suit l'obtention du diplôme, en vue d'une éventuelle parution dans le Bulletin de Liaison de la logopédie de l'Université de Genève.

L'étudiant-e est vivement encouragé-e à rédiger une communication affichée qu'il-elle met en page et présente à l'occasion de la journée de regroupement des logopédistes qui suit la réussite du mémoire et l'obtention du diplôme.

Autres dispositions

Ce règlement entre en vigueur dès le début de l'année universitaire 2001-2002.

ATTENTION !!!

En 2005-2006, des nouveaux plans d'études et règlements entreront en vigueur, conformément aux accords de la Déclaration de Bologne. En conséquence, l'organisation des études en psychologie sera modifiée.

Afin de faciliter la transition des règlements actuels vers les nouveaux, la Présidence de la section a élaboré des directives pour l'année 2004-2005.

Celles-ci seront distribuées lors des séances d'information de la rentrée (18 octobre 2004) et seront également disponibles au secrétariat des étudiants.

Ces directives recommandent aux étudiants de 1^{er} cycle de suivre certains enseignements (u.v. recommandées en prévision du plan Bachelor). S'ils ne sont pas choisis en 2004-2005, ceux-ci devront être suivis et validés en 2005-2006.

Organisation des études en psychologie

Note : la section de psychologie ne forme ni psychanalystes ni psychothérapeutes.

Structure de la licence

Premier cycle

Certificat propédeutique (1^{ère} année)

- 5 u.v. obligatoires en psychologie (30 crédits ECTS)
- 5 u.v. à choix (30 crédits ECTS)

Demi-Licence (2^{ème} année)

- 6 u.v. obligatoires en psychologie (36 crédits ECTS)
- 3 u.v. à choix (18 crédits ECTS)
- 1 enseignement sous forme de travaux pratiques (6 crédits ECTS)

Deuxième cycle (3^{ème} et 4^{ème} années)

Domaine A Psychologie du développement

1 certificat =
3 uv

Domaine B Psychologie expérimentale et sociale

1 certificat =
3 uv

Domaine C Psychologie clinique et appliquée

1 certificat =
3 uv

7 u.v. libres

1 recherche +
1 TP

Durée des études

Les études de licence sont organisées en deux cycles portant chacun sur 4 semestres d'enseignement.

Le premier cycle est divisé en une année propédeutique et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Le certificat propédeutique doit être acquis pour s'inscrire en deuxième année. Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.

La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chaque cycle, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.

Recherches en psychologie

Les recherches sont dirigées par un-e membre du corps professoral, un-e maître d'enseignement et de recherche ou un-e maître assistant-e de la section de psychologie. Elles correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation, sur deux semestres pour la recherche du premier cycle (**6 crédits ECTS**) et sur trois semestres pour celle du deuxième cycle (**18 crédits ECTS**).

Elles font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant-e et l'enseignant-e responsable, accord qui fixe : les objectifs de la recherche, la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant-e, la forme du rapport final et celle de l'évaluation.

Stages

L'étudiant-e qui se propose de faire un stage doit : a) choisir une place de stage; b) présenter l'accord écrit d'un-e professeur-e de la Section sous la responsabilité duquel-de laquelle il-elle effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage; c) soumettre son projet à la commission de stages.

Le stage est validé lorsque : a) le projet a été approuvé par la commission de stages; b) l'étudiant-e a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle); c) l'étudiant-e a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Crédits ECTS

Tout enseignement constitue une « **unité de valeur** » (UV) ou une « **demi unité de valeur** » (1/2 UV). Elle est placée sous la responsabilité d'un enseignant-e ou d'une équipe d'enseignant-e-s. Une UV comporte 2 heures hebdomadaires d'enseignement par année, ou 4 heures hebdomadaires par semestre, séminaires y compris et une évaluation. 1/2 UV comporte 1 heure hebdomadaire d'enseignement par année, ou 2 heures hebdomadaires par semestre.

La réussite d'une UV ou 1/2 UV donne droit à un nombre déterminé de **crédits** fixé par le plan d'études, en référence au **système ECTS** (European Credit Transfer System = Système de transfert de crédit européen).

Un ensemble de **60 crédits ECTS** est attribué pour l'**année propédeutique**. Lorsque le certificat propédeutique n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Un ensemble de **60 crédits ECTS** est attribué pour la **deuxième année**. Lorsque la demi-licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Un ensemble de **120 crédits ECTS** est attribué pour le **2ème cycle**. Lorsque le 2^{ème} cycle n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Examens

Il est précisé dans l'article 15.3 du règlement d'études que « la liste des examens réussis est affichée à la Faculté à la fin de chaque session ». Depuis juillet 2004, le procès-verbal de chaque étudiant-e est publié après la session d'examens sur une page électronique sécurisée à laquelle l'étudiant-e a accès avec son code personnel depuis un lien disponible sur la page d'accueil du site internet de la Faculté www.unige.ch/fapse. Les listes des examens réussis ne sont plus affichées à la Faculté.

Fraude (art. 38 du Règlement de l'Université)

En cas de fraude ou de tentative de fraude, le jury, ou le cas échéant, le-la surveillant-e fait immédiatement un rapport au-à la doyen-ne de la faculté ou au-à la président-e de l'école qui examine la situation. Le Collège des professeur-e-s peut annuler tous les examens subis par le-la candidat-e dans la session et ajourner les examens du-de la candidat-e à une autre session. L'annulation de la session entraîne l'échec du-de la candidat-e à cette session. Le Collège des professeur-e-s peut aussi, le cas échéant, proposer au Rectorat l'exclusion temporaire ou définitive de l'Université.

Dans le cadre de la Convention relative aux études de psychologie, des informations concernant les études en psychologie des universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel sont accessibles sur le réseau internet à l'adresse : www.unifr.ch/crcep.

Les enseignements du programme de la licence en psychologie de l'Université de Genève sont accessibles sur le réseau internet à l'adresse : www.unige.ch (enseignement et recherche).

Liste des enseignements du 1^{er} cycle *

UV : unité de valeur (= 6 crédits ECTS)

½ UV : demi unité de valeur (= 3 crédits ECTS)

Enseignements de la propédeutique

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire**
5 u.v. obligatoires en psychologie (30 crédits ECTS)					
71101	Psychologie du développement cognitif	Pierre Mounoud	6 ECTS	annuel	Mar 08h-10h
71102	Physiologie du système nerveux	Michel Mühlethaler Mario Raggenbass Laurent Bernheim	6 ECTS	annuel	Mar 14h-16h
71103	Statistique I	Paolo Viviani	6 ECTS	annuel	Ven 08h-10h
71104	Psychologie expérimentale	Claude-Alain Hauert	6 ECTS	annuel	Ven 10h-12h
71105	Psychologie de la motivation et de l'apprentissage	Guido Gendolla	6 ECTS	annuel	Jeu 12h-14h hiver Mardi 10h-12h été

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage et sur les pages Web de la Faculté.

** Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications

5 u.v. à choix (30 crédits ECTS)

Une des u.v. à choix peut être prise en dehors de la section, parmi les enseignements de la section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre faculté, et choisie avec l'accord du/de la président-e de la section de psychologie et des enseignant-e-s concerné-e-s. Les étudiant-e-s choisissant une u.v. dans une autre faculté doivent s'informer des modalités à accomplir pour passer l'examen auprès du secrétariat des étudiant-e-s de cette faculté. Ils/Elles restent cependant soumis-e-s au règlement d'études de la licence en psychologie.

Cours recommandés en prévision du programme de Bachelor

71118	Introduction à la psychologie clinique	Betty Goguikian Ratcliff	3 ECTS	hiver	Jeu 14h-16h
7111B	Savoir-faire académique	Cécile Ballaz	3 ECTS	annuel	Mer 10h-12h (15j) Ven 16h-18h (15j)
7111E	Champs professionnels en psychologie	Betty Goguikian Ratcliff	3 ECTS	été	Jeu 14h-16h
7111F	Introduction à l'analyse exploratoire des données avec des logiciels statistiques	Michael Eid	3 ECTS	annuel	Mar 16h-18h (15j) Mer 12h-14h (15j)
7111G	Psychologie de la personnalité	NN	3 ECTS	été	Jeu 10h-12h
71121	Psychologie cognitive	Dirk Kerzel	6 ECTS	annuel	Mer 8h-10h
71134	Psychologie de l'éducation I	Alberto Munari	3 ECTS	hiver	Lun 10h-12h

Autres cours à choix

71115	Psychologie de l'enfant et de l'adolescent	Jacques Vonèche	6 ECTS	annuel	Ven 14h-16h
7111C	Psychologie du langage	Uli Frauenfelder	3 ECTS	été	Lun 16h-18h
7111D	Psychopathologie développementale	Christiane Robert-Tissot	3 ECTS	hiver	Lun 16h-18h
7111H	Relations interpersonnelles	NN	3 ECTS	été	Ven 12h-14h
7111I	Psychologie de la déficience mentale	Koviljka Barisnikov	3 ECTS	hiver	Jeu 10h-12h
7111J	Déficits sensoriels et moteurs	Raphael Millan	3 ECTS	été	Mar 12h-14h

Enseignements de la demi-licence

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire
6 u.v. obligatoires en psychologie (36 crédits ECTS)					
71120	Psychologie sociale	Gabriel Mugny	6 ECTS	hiver	Cours : jeu 12h-14h Sém : mar 16-18h, mer 12h-14h & ven 12h-13h30
71121	Psychologie cognitive	Dirk Kerzel	6 ECTS	annuel	Mer 8h-10h
71122	Psychologie différentielle	Thierry Lecerf A. De Ribaupierre	6 ECTS	hiver	Lun 8h-10h & ma 8h-10h
71124	Méthodologie en sciences humaines	Christiane Gilliéron Dominique Desbiez-Piat	6 ECTS	annuel	Jeu 08h-10h
71125	Statistique II	Paolo Viviani	6 ECTS	annuel	Mer 14h-16h hiver Jeu 12h-14h été
71127	Psychologie pathologique de l'adulte	Martial Van Der Linden	3 ECTS	hiver	Mar 10h-12h
71128	Neuropsychologie	Martial Van Der Linden	3 ECTS	été	Mar 10h-12h

3 u.v. à choix (18 crédits ECTS)

Une de ces u.v. à choix peut être remplacée par un stage ou une recherche. De plus, une des u.v. à choix peut être prise en dehors de la section, parmi les enseignements de la section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre faculté, et choisie avec l'accord du/de la président-e de la section de psychologie et des enseignant-e-s concerné-e-s. Les étudiant-e-s choisissant une u.v. dans une autre faculté doivent s'informer des modalités à accomplir pour passer l'examen auprès du secrétariat des étudiant-e-s de cette faculté. Ils/Elles restent cependant soumis-e-s au règlement d'études de la licence en psychologie.

Cours recommandés en prévision du programme de Bachelor (sauf s'ils ont déjà été suivis en 1^{ère} année)

71118	Introduction à la psychologie clinique	Betty Goguikian Ratcliff	3 ECTS	hiver	Jeu 14h-16h
7111B	Savoir-faire académique	Cécile Ballaz	3 ECTS	annuel	Mer 10h-12h (15j) Ven 16h-18h (15j)
7111C	Psychologie du langage	Uli Frauenfelder	3 ECTS	été	Lun 16h-18h
7111D	Psychopathologie développementale	Christiane Robert-Tissot	3 ECTS	hiver	Lun 16h-18h
7111E*	Champs professionnels en psychologie*	Betty Goguikian Ratcliff	3 ECTS	été	Jeu 14h-16h
7111F	Introduction à l'analyse exploratoire des données avec des logiciels statistiques	Michael Eid	3 ECTS	annuel	Mar 16h-18h (15j) Mer 12h-14h (15j)
7111G	Psychologie de la personnalité	NN	3 ECTS	été	Jeu 10h-12h
71133	Psychologie de l'émotion	Klaus R. Scherer	6 ECTS	hiver	Mer 16h-18h & jeu 10h-12h
71134	Psychologie de l'éducation I	Alberto Munari	3 ECTS	hiver	Lun 10h-12h
Autres cours à choix					
71131	Le développement et les apprentissages moteurs	Claude-Alain Hauert	6 ECTS	annuel	Ven 13h45-15h15
71132	Introduction aux méthodes d'inférence statistiques pour la recherche en psychologie	Gianreto Pini	6 ECTS	été	Mar 8h-10h & mer 16h-18h
71135	Psychologie de l'éducation II	Alberto Munari	3 ECTS	été	Lun 10h-12h
71136	Enseignement à définir dans le domaine de la Psychologie sociale appliquée	NN	6 ECTS	été	à définir

* Pour les étudiants qui n'auraient pas suivi le cours « Introduction à la psychologie clinique » en 1^{ère} année.

Travaux pratiques

Type I

71141	Psychologie expérimentale	Roland Maurer	3 ECTS	H/E	Mar 13h-16h
71142	Méthodologie	C. Gilliéron Paléologue, D. Desbiez-Piat	3 ECTS	H/E	Lun 13h-16h
71143	Psychologie sociale	J. M. Falomir Pichastor G. Mugny	3 ECTS	H/E	Lun 13h-16h.
71145	Observation et micro-analyse du comportement	Susanne Kaiser	3 ECTS	H/E	Mar 13h-16h
Type II					
71140	Psychologie du développement cognitif	Marc Ratcliff	3 ECTS	H/E	Mar 13h-16h
71144	Psychologie différentielle	Thierry Lecerf Anik De Ribaupierre	3 ECTS	H/E	Lun 13h-16h (groupe 1) Mardi 13h-16h (groupe 2)

Directives de la Présidence concernant les TP de 1^{er} cycle (2^{ème} année) :

1. Chaque étudiant-e doit suivre un TP de chaque type; chaque TP dure un semestre. Ces deux TP constituent une unité d'enseignement qui équivaut à 6 ECTS.
2. En début d'année, chaque étudiant-e ordonne six TP de la liste des TP de 1^{er} cycle ; 2 TP(un de chaque type) lui sont attribués ; ils doivent être suivis en succession.
3. En cas de répartition « spontanée » très hétérogène des étudiant-e-s dans les différents TP, le recours à la procédure du tirage au sort est possible.
4. Les étudiants admis conditionnellement en 2^e année peuvent s'inscrire aux cours mais pas aux TP.

Descriptifs des enseignements du 1^{er} cycle *

71101 Psychologie du développement cognitif

Mounoud P.

Le cours débutera par une sensibilisation des étudiant-e-s à quelques problèmes relatifs à l'étude du développement cognitif. On s'interrogera par exemple sur les rapports entre développement et apprentissage, à l'émergence de conduites nouvelles, au rôle des conduites préalables, à l'opposition entre conduites automatiques et volontaires ou conscientes, au concept de point de vue, à l'attribution de croyance à autrui (Theory of mind). Puis on élaborera un cadre de référence du développement cognitif en partant de la théorie de Piaget relative à la construction de structures nouvelles et à la coordination de points de vue (différenciation et coordination d'actions, de pensées ou de points de vue) pour arriver aux recherches contemporaines. Enfin on illustrera le développement cognitif de façon plus détaillée au moyen d'exemples empruntés à différents types d'activités tels que la résolution de problèmes et la recherche d'objets disparus, les opérations arithmétiques élémentaires et de dénombrement, les activités de sériation, de catégorisation, etc.

71102 Physiologie du système nerveux

Muhlethaler M. - Raggenbass M. - Bernheim L.

Ce cours a pour objectif d'introduire à la physiologie du système nerveux. Trois chapitres seront plus spécifiquement traités :

1. **La cellule nerveuse.** La plus petite unité fonctionnelle du système nerveux, le neurone, sera décrit dans ses aspects essentiels : morphologie neuronale. Potentiel de membrane, potentiels d'action et potentiels synaptiques. Mécanismes de la neurotransmission.
2. **Vision.** En traitant le processus visuel depuis l'oeil jusqu'au cerveau, ce chapitre servira d'illustration aux principes fondamentaux de la physiologie sensorielle. Seront notamment considérés : la notion de récepteur rétinien, de voies afférentes et de traitement de l'information au niveau cortical.
3. **Motricité.** Ce chapitre permettra de donner une vue d'ensemble des mécanismes présidant à la mise en jeu de la musculature squelettique : physiologie musculaire. Moelle épinière et réflexes spinaux. Posture et oculomotricité. Mouvements volontaires et leur programmation.

71103 Statistique I

Viviani P.

Echelles de mesure : caractéristiques et domaines d'application. Variables univariées et bivariées. Distributions et paramètres descriptifs, mesures de tendance et de dispersion pour les différentes échelles : mode, médian, moyenne, entropie, écart semi-interquartile, variance. Mesures de corrélation pour les variables nominales (Chi-carré, trans-entropie), ordinales (coefficients de Kendall et de Pearson) et quantitatives (coefficient de corrélation linéaire, analyse de la régression). Méthodes d'analyse pour les données groupées.

* Par ordre numérique des codes de cours

71104 Psychologie expérimentale

Hauert C.-A.

Histoire de la psychologie ; passage de l'observation à l'expérience et notion de variable.

Repères historiques. La démarche expérimentale. Les méthodes quantitatives en psychologie. Application dans trois grands chapitres : les mécanismes perceptifs, les mécanismes centraux, les mécanismes d'action.

71105 Psychologie de la motivation et de l'apprentissage

Gendolla G.

Confrontation des grandes conceptions théoriques et recherches en psychologie de la motivation et de l'apprentissage.

71115 Psychologie de l'enfant et de l'adolescent

Vonèche J.

Ce cours est consacré au développement de la naissance à l'adolescence, d'abord du point de vue cognitif, avec la présentation de la théorie piagétienne, puis affectif, avec celle de la théorie freudienne. Une introduction historique servira à relativiser notre vision actuelle de l'enfance et à situer l'émergence du concept d'adolescence. Les notions centrales de la théorie piagétienne seront abordées en indiquant leurs liens avec la biologie, l'anthropologie ou la philosophie. Ces notions faciliteront la compréhension des stades du développement cognitif. Dans la partie réservée à Freud, un détour par la clinique de l'adulte permettra d'asseoir les concepts fondamentaux de la psychanalyse. On retournera au développement de l'enfant avec l'exposé des stades psychosexuels. Finalement, les enjeux affectifs de l'adolescence seront traités. Le séminaire porte sur les lectures obligatoires.

71118 Introduction à la psychologie clinique

Goguikian Ratcliff B.

Cet enseignement vise à donner aux étudiants un aperçu général de la psychologie clinique contemporaine et des problématiques propres à ce champ. La première partie du cours retrace l'émergence de la discipline et l'évolution de ses rapports avec les disciplines avoisinantes. La deuxième partie traite de la place du psychologue clinicien dans la société contemporaine, ainsi que des domaines d'activité traditionnels et récents. La troisième partie définit et illustre les trois pôles actuels de la psychologie clinique (la psychopathologie, la neuropsychologie clinique et les relations interpersonnelles). La quatrième partie met l'accent sur ce qui donne son unité à cette discipline, à savoir la démarche clinique, avec ses méthodes et techniques spécifiques menant à l'évaluation, à l'intervention et à la recherche.

7111B Savoir-faire académique

Ballaz C.

Ce cours vise à enseigner aux étudiants un certain nombre de savoir-faire qui leur seront utiles tout au long de leurs études universitaires. Ces savoir-faire seront présentés lors de cours ex cathedra et seront suivis d'exercices pratiques individuels à effectuer en salle informatique.

Ce cours comprend trois parties. La première partie (Introduction aux outils informatiques) porte sur l'utilisation de programmes de bureautique qui permettent la rédaction de travaux universitaires. Après une rapide présentation de l'environnement des ordinateurs de la faculté (Windows, Internet, Intranet), seront abordés

plus particulièrement les fonctions de Word et Excel qui permettent la rédaction de travaux universitaires. La deuxième partie (Recherche bibliographique et rédaction scientifique) est consacrée à la structure d'un texte scientifique, à la recherche bibliographique ainsi qu'aux normes utilisées pour la rédaction de textes scientifiques. La troisième partie aborde les questions éthiques que soulèvent les recherches du psychologue.

7111C Psychologie du langage

Frauenfelder U.

Ce cours vise d'une part, à introduire les concepts théoriques de base de la linguistique et de la psycholinguistique et d'autre part, à sensibiliser les étudiant-e-s aux principales problématiques d'intérêt et méthodes expérimentales spécifiques à l'étude du langage. Les principaux objectifs sont de maîtriser les unités et les niveaux d'analyse et de comprendre les processus cognitifs en jeu dans la production et la compréhension du langage.

Organisé en quatre modules, le cours couvre des thématiques variées afin de rendre compte de la richesse du domaine et d'aborder les modèles existants.

7111D Psychopathologie développementale

Robert-Tissot C.

Introduction à la psychopathologie de la petite enfance à l'adolescence et présentation des principes et concepts théoriques propres à cette discipline.

L'accent sera mis sur les manifestations des troubles principaux, les repères et trajectoires développementales, ainsi que sur les résultats d'études empiriques. Les caractéristiques individuelles, les conditions familiales (en particulier, les interactions parents-enfants) et environnementales susceptibles d'être associées à un trouble seront abordées, ainsi que les facteurs de risque et de protection. Des cas cliniques, lectures et extraits vidéo accompagnent l'enseignement.

7111E Champs professionnels en psychologie

Goguikian Ratcliff B.

Ce cours vise à donner aux étudiants un vaste aperçu des champs professionnels dans lesquels les psychologues peuvent être amenés à exercer leur métier. Les conditions légales de la pratique de la psychologie en Suisse seront abordées, les critères cantonaux de droit de pratique seront présentés, ainsi que les activités des associations de psychologues au niveau fédéral (FSP) et cantonal (AGPsy). Différents intervenants travaillant aussi bien dans le domaine de la psychologie clinique que dans d'autres domaines de la psychologie (psychologie du travail, psychologie sociale appliquée, etc.) seront invités à parler de leur pratique de terrain.

7111F Introduction à l'analyse exploratoire des données avec des logiciels statistiques

Eid M.

Les étudiant-e-s apprennent comment on entre les données dans l'ordinateur et comment les calculs élémentaires peuvent être faits. Trois ensembles de données sont mis à disposition pour appliquer les différentes méthodes. Les ensembles de données proviennent de la recherche de différences culturelles dans l'expérience de bien-être et des sentiments positifs, de la recherche sur le jugement de personnalité par des ami-e-s et de la recherche sur la prévention du cancer de la peau. Le cours donne une introduction aux méthodes statistiques pour décrire la distribution des variables nominales, ordinales et quantitatives et leurs relations.

7111G Psychologie de la personnalité

NN

Nous ne disposons pas du descriptif détaillé de ce cours au moment de la publication du catalogue. Il sera communiqué ultérieurement par le biais des pages web de la Faculté à l'adresse www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ».

7111H Relations interpersonnelles

NN

Nous ne disposons pas du descriptif détaillé de ce cours au moment de la publication du catalogue. Il sera communiqué ultérieurement par le biais des pages web de la Faculté à l'adresse www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ».

7111I Psychologie de la déficience mentale

Barisnikov K.

La définition et la classification de la déficience mentale seront abordées avec une approche critique des différents courants théoriques (comportementaliste, socio-culturel, neuropsychologique, etc.). Les diverses causes étiologiques seront illustrées (syndrome d'alcoolisme fœtal, X-fragile, syndrome de Down, phénylcétonurie, encéphalopathie, lésion cérébrale). L'accent sera mis sur l'évaluation multidimensionnelle des compétences (cognitives, sociales, émotionnelles) et des besoins spécifiques (intervention précoce, intégration scolaire et professionnelle, vieillissement, etc.) des personnes présentant une déficience mentale.

7111J Déficits sensoriels et moteurs

Millan R.

Nous ne disposons pas du descriptif détaillé de ce cours au moment de la publication du catalogue. Il sera communiqué ultérieurement par le biais des pages web de la Faculté à l'adresse www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ».

71120 Psychologie sociale

Mugny G.

Les relations entre groupe et l'identité sociale. La déviance. L'influence sociale : normalisation, décisions collectives, conformisme et obéissance, influence minoritaire et innovation. Fonctionnements interindividuels et sociocognitifs : comparaison sociale, attribution, réactance psychologique, dissonance cognitive, états émotifs, construction sociale de l'intelligence.

71121 Psychologie cognitive

Kerzel D.

Le cours abordera les points suivants : la reconnaissance de formes, processus attentionnels, les modèles de la mémoire, la mémoire sensorielle et mémoire à court terme, mémoire à long terme, mémoire autobiographique, la mémoire sémantique, procédés mnémotechniques, l'imagerie mentale, les cartes mentales, la métacognition, la résolution de problèmes et créativité, le raisonnement déductif et la prise de décision, le développement de la mémoire chez l'enfant et les personnes âgées, la conscience.

71122 Psychologie différentielle

Lecerf T. - De Ribaupierre A.

Ce cours vise à donner un aperçu large, et nécessairement rapide, de la psychologie différentielle en tant que méthode (approche psychométrique) et en tant que domaine. La partie méthode (polycopié existant) comporte un bref rappel de notions statistiques de base, une présentation de l'approche corrélacionnelle et de l'analyse factorielle du point de vue du-de la psychologue utilisateur-trice, ainsi qu'une présentation de la méthode des tests. Ces diverses notions sont illustrées à partir d'une situation concrète.

La psychologie différentielle en tant que domaine développe les chapitres suivants : organisation des conduites cognitives et de personnalité selon les approches psychométriques générales, et factorialistes en particulier, groupement a priori d'individus selon différents critères (différences ethniques, différences de genre, etc.); origine des différences individuelles (méthode des adoptions et des jumeaux) et modèles récents d'analyse génétique des comportements.

Tout au long du cours, l'accent est mis sur les aspects théoriques et méthodologiques de la psychologie différentielle conçue en tant que discipline fondamentale, plus que sur les aspects appliqués.

71124 Méthodologie en sciences humaines

Gilliéron Paléologue C. - Desbiez-Piat D.

Comment lire de manière critique un article de recherche ? Comment soi-même faire des choix appropriés lorsqu'on entreprend une enquête empirique ? La méthodologie, loin de fournir un recueil de recettes universellement applicables, examine les conditions de validité des démarches de recherche.

En prenant comme modèle le cycle de la recherche basée sur la méthode hypothético-déductive, on fera d'abord un rappel des notions techniques essentielles : variables, mesure, échantillonnage, statistiques descriptives. Dans un deuxième temps, on aborde les problèmes de validité liés à la démarche elle-même : falsification, hypothèses a priori, hypothèses secondaires, et les différentes approches : expérimentation, observation, simulation. Dans un troisième temps, on traitera de quelques techniques liées à la mesure, à la planification expérimentale et à l'analyse des résultats. Chaque chapitre est illustré à partir d'exemples de recherches publiées.

71125 Statistique II

Viviani P.

Éléments de théorie de la probabilité : probabilité simple et conditionnelle, théorème de Bayes, variables aléatoires, fonctions de distribution pour les variables aléatoires les plus importantes. Notion d'échantillonnage. Statistique des échantillons. Statistique inférentielle univariée. Intervalles de confiance pour les estimateurs statistiques. Analyse de la variance à un et deux facteurs (modèle à facteurs fixes et à facteurs aléatoires).

71127 Psychologie pathologique de l'adulte

Van Der Linden M.

La psychologie pathologique : approches kraepelinienne (orthodoxe) et post-kraepelinienne. Les modèles de la psychologie pathologique : facteurs biologiques, psychologiques, sociaux et leurs interactions. Illustrations de ces modèles pour différents états psychopathologiques: dépression, schizophrénie, troubles de la personnalité antisociale, état de stress post-traumatique, troubles alimentaires.

71128 Neuropsychologie

Van Der Linden M.

Introduction aux méthodes et à la démarche de la neuropsychologie: objectifs, postulats de base, études de groupes / études de cas, les dissociations et associations de troubles, analyse des erreurs. Illustrations des recherches en neuropsychologie dans différents domaines (mémoire, langage, praxies, fonctions exécutives, etc.). Relations entre l'approche neuropsychologique et l'approche en imagerie cérébrale. Les relations entre la neuropsychologie fondamentale et la neuropsychologie clinique. La neuropsychologie clinique : principes généraux des activités d'évaluation et de rééducation.

71131 Le développement et les apprentissages moteurs

Hauert C.-A.

Ce cours examine les déterminants physiques, biologiques et psychologiques du développement et des apprentissages moteurs chez le sujet humain. Des repères théoriques de base sont présentés relatifs aux concepts généraux de développement et d'apprentissage, ainsi qu'aux théories du mouvement. Les faits de pathologie et les instruments d'évaluation sont également envisagés.

71132 Introduction aux méthodes d'inférence statis-tiques pour la recherche en psychologie

Pini G.

Rappels : nature d'un ensemble de données et niveaux de mesure des variables ; les problèmes et les méthodes de la statistique descriptive. Construction et utilisation de la distribution centrée réduite.

Les principes et les domaines de la statistique inférentielle. Echantillons et population. Lois de probabilité et distributions d'échantillonnage. Les problèmes et les méthodes d'estimation : estimation « ponctuelle » et estimation par intervalle de confiance. Les problèmes et les méthodes de test d'hypothèse : corrélation entre variables et comparaison de groupes, appariés ou indépendants. Comparaison d'une distribution observée à une « norme ». Lecture, analyse et discussion de publications ayant recours à différentes méthodes statistiques. Etude des résultats fournis par des programmes d'analyse de données.

71133 Psychologie de l'émotion

Scherer K.

Le cours introduit à la psychologie des émotions : les théories des émotions, anciennes et actuelles, les méthodes de recherche, le vécu subjectif des émotions, les aspects expressifs et physiologiques des émotions, émotions et personnalité, les émotions dans le contexte social et la neuroscience cognitive de l'émotion.

71134 Psychologie de l'éducation I

Munari A.

L'objectif principal de cet enseignement est d'illustrer les principales contributions que la psychologie contemporaine est en mesure d'offrir aux pratiques éducatives, tant scolaires qu'extra-scolaires. Une attention particulière sera réservée aux dimensions historique et culturelle, afin de mieux comprendre la nature contextuelle des rapports entre psychologie et éducation.

71135 Psychologie de l'éducation II

Munari A.

Cet enseignement s'inscrit en continuation du cours « Psychologie de l'éducation I » qui en constitue donc un pré-requis. L'objectif principal est ici d'illustrer les rôles possibles que le psychologue peut assumer au sein d'une entreprise éducative, notamment promouvoir la prise de conscience du rapport que les individus, les groupes et les institutions entretiennent vis-à-vis du savoir, sous ses diverses formes.

71136 Enseignement à définir dans le domaine de la Psychologie sociale appliquée

NN

Nous ne disposons pas du descriptif détaillé de ce cours au moment de la publication du catalogue. Il sera communiqué ultérieurement par le biais des pages web de la Faculté à l'adresse www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ».

Descriptifs des travaux pratiques du 1^{er} cycle

71140 Psychologie du développement cognitif

Ratcliff M.

Le but de ces travaux pratiques est d'introduire les étudiant-e-s à l'utilisation d'épreuves relatives aux fonctions cognitives d'enfants d'âges préscolaire et scolaire. On étudiera différents types d'épreuves cognitives (par exemple l'inclusion, le raisonnement probabiliste, la résolution de problème, le marquage temporel de l'action). Les TP seront donnés en laboratoire et dans les écoles enfantines et primaires. Les étudiant-e-s seront initié-e-s aux méthodes de passation, de transcription, d'analyse et d'interprétation des épreuves. Ils apprendront à appliquer ces méthodes de diverses manières, entre eux, au moyen de l'ordinateur, et dans les écoles. Il est prévu d'analyser des vidéos d'épreuves. Des lectures commentées permettront de mieux comprendre les fondements théoriques de ces épreuves.

71141 Psychologie expérimentale

Maurer R.

Les travaux pratiques de psychologie expérimentale proposent aux étudiant-e-s de mettre en pratique la méthode expérimentale au travers de deux expériences qu'ils devront fabriquer de toute pièce. Le but de ces travaux pratiques est d'initier les étudiant-e-s à la méthode expérimentale en psychologie afin qu'ils acquièrent les savoirs nécessaires et suffisants dans ce domaine. Les enseignant-e-s guident les étudiant-e-s dans leur démarche de chercheur. Ils apprendront à utiliser la bibliothèque comme outil scientifique. Ils devront construire un plan expérimental en se basant sur la littérature puis le mettre en œuvre grâce à l'expérimentation. Ceci leur permettra de récolter des données et de les mettre en forme à l'aide de logiciels de statistiques afin de tester leurs hypothèses. Enfin, ils rédigeront un rapport selon un canevas précis proche de certains standards de publication.

71142 Méthodologie

Gilliéron Paléologue C. Desbiez-Piat D

En conduisant deux enquêtes, l'une de type expérimental, l'autre de type observationnel, les étudiant-e-s se familiariseront avec les problèmes de base liés à toute enquête empirique : formulation des hypothèses, planification, échantillonnage, déroulement temporel, description des résultats, décision. Ils-elles seront également rendu-e-s sensibles aux différences inhérentes à ces deux approches : nombre et types de variables étudiées, contrôle, généralisation, modélisation. Le travail se fait en petits groupes. Nous donnons les bases indispensables pour la présentation et l'analyse des résultats sur Excel.

71143 Psychologie sociale

Falomir Pichastor J. - Mugny G.

Introduction à l'expérimentation psychosociologique. Principaux paradigmes en psychologie sociale expérimentale. Concepts fondamentaux (hypothèses, plan expérimental, opérationnalisation des variables). La mise en situation expérimentale. Pratique de l'expérimentation dans un domaine de recherche en psychologie sociale. Rédaction de rapports de recherche.

71144 Psychologie différentielle

Lecerf T. - De Ribaupierre A.

L'objectif des travaux pratiques est d'introduire les étudiant-e-s à l'utilisation de tests psychologiques tout en mettant en pratique certains des concepts et des instruments méthodologiques traités dans le cours, notamment la méthode corrélationnelle en ce qu'elle permet d'aborder l'analyse de la variabilité inter- et intra-individuelle, et les concepts de validité et de fidélité. Les étudiant-e-s présenteront et administreront des tests couramment utilisés dans la pratique psychologique (échelles d'intelligence, tests factoriels, questionnaires de personnalité, tests de styles cognitifs) soit entre eux-elles au sein des TP, soit à des tiers, les résultats étant ensuite analysés d'un point de vue théorique et appliqué. Les étudiant-e-s seront sensibilisé-e-s aux problèmes du choix et de la construction des tests, ainsi qu'aux problèmes d'étalonnages utilisés pour l'interprétation des résultats. L'accent sera mis sur l'analyse de données, en particulier au moyen de l'analyse corrélationnelle et factorielle, et une brève introduction à des logiciels statistiques (Excel) sera donnée.

71145 Observation et micro-analyse du comportement

Kaiser S.

Cet enseignement offre aux étudiant-e-s la possibilité de se familiariser, par la pratique, avec les techniques d'observation et d'analyse du comportement les plus essentielles. Les étudiant-e-s devront, d'une part, participer aux diverses séances d'enseignement, dites séances d'atelier, où seront présentées les méthodologies les plus usuelles et, d'autre part, réaliser une recherche au travers de laquelle ils-elles devront mettre en oeuvre les techniques enseignées. Les séances d'atelier porteront, notamment, sur l'observation des expressions faciales et des gestes, sur l'analyse de la voix et sur l'étude des paramètres psychophysiologiques les plus usités dans le contexte de la psychologie des émotions. En ce qui concerne le projet susmentionné, il s'agira de réaliser une étude de petite importance traitant de certains aspects d'une interaction sociale. Une telle étude devra comprendre la conception du plan expérimental, la réalisation de l'enregistrement du comportement, le développement d'une grille d'observation, le traitement des données obtenues et un rapport écrit.

Liste des enseignements du 2^{ème} cycle *

UV : unité de valeur (= 6 crédits ECTS)

½ UV : demi unité de valeur (= 3 crédits ECTS)

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire**
------	----------	-----------------	---------	---------	-----------

Domaine A – Psychologie du développement

Certificat A1 – Psychologie du développement cognitif

72101	Développement cognitif et moteur	Pierre Mounoud	6 ECTS	annuel	Jeu 08h-10h
72102	Développement cognitif et différences individuelles	Anik De Ribaupierre	6 ECTS	hiver	Mar 8h-10h & ven 8h-10h
72104	Développement des concepts relatifs au temps, à l'espace et à l'action	Marc Ratcliff	6 ECTS	été	Jeu 10h-12h & ven 8h-10h
72103	Evaluation des fonctions cognitives / TP***	Claude-Alain Hauert	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h

Certificat A2 – Psychologie de l'éducation et de la formation

!! Ce certificat sera supprimé en 2005-2006 !!

72108	La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation	Alberto Munari	6 ECTS	hiver	Mar 10h-14h
72109	Approche psychologique du changement: normes et valeurs dans l'institution	Donata Fabbri-Munari	6 ECTS	été	Mar 10h-14h
7210A	Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte	Anne Sinclair	6 ECTS	hiver	Mar 14h-16h & ven 16h-18h
7210B	Psychologie de l'éducation / TP	Anne Sinclair	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h

Domaine B – Psychologie expérimentale et sociale

Certificat B1 – Psychologie sociale

72111	Processus d'influence sociale	Gabriel Mugny	6 ECTS	hiver	Mer 10h-14h
72114	Identité sociale, rapports entre groupes et représentations sociales	Fabio Lorenzi-Cioldi	6 ECTS	été	Mer & ven 10h-12h
72115	Attitudes, changement d'attitude et persuasion	J.- M. Falomir Pichastor	6 ECTS	été	Mar & mer 14h-16h
72113	Psychologie sociale / TP	Fabio Lorenzi-Cioldi	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h

Certificat B2 – Psycholinguistique

72118	Psycholinguistique expérimentale	Uli Frauenfelder	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h
72119	Acquisition du langage	Ioanna Berthoud	6 ECTS	annuel	Mer 12h-14h
7211A	Le traitement du langage écrit	Alain Content	6 ECTS	annuel	Ven 12h-16h(15j)
7211B	Psycholinguistique : Langage et communication chez l'enfant / TP	Ioanna Berthoud	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage et sur les pages Web de la Faculté.

** Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications

*** Directives de la Présidence concernant les TP de 2^{ème} cycle, voir page 52

Domaine C – Psychologie clinique et appliquée

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire
Certificat C4 – Troubles du langage					
72120	Psychologie du langage: aspects normaux et pathologiques du développement du langage	M.-A. Schelstraete	6 ECTS	annuel	Lun 14h-18h (hiv) Lun 15h-19h (été) (15j)
72121	Neuropsychologie du langage chez l'adulte	Jocelyne Buttet-Sovilla	6 ECTS	annuel	Lun 10h-12h
72122	Neuropsychologie du langage chez l'enfant	Pascal Eric Zesiger	6 ECTS	hiver	Mer 8h-10h & Jeu 10h-12h
72123	Sensibilisation à l'observation et à l'analyse du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte / TP	Pascal Eric Zesiger	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h
Certificat C5 – Psychologie clinique de l'enfant					
72129	Déficits cognitifs chez l'enfant et l'adolescent	Koviljka Barisnikov	6 ECTS	hiver été	Mar 14h-16h Mar 10h-12h
7212C	Enfance et psychologie légale	Philip Jaffé	6 ECTS	annuel	Lun 8h-10h
7212D	Clinique du développement normal et pathologique de l'enfant : évaluation et interventions	Christiane Robert-Tissot	3 ECTS	hiver	Mer 14h-16h
7212E	L'entretien psychologique	Christiane Robert-Tissot	3 ECTS	été	Mar 8h-10h

7212B	Evaluation en clinique de l'enfant / TP		6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h
	a) l'enfant d'âge scolaire	Betty Goguikian Ratcliff			
	b) l'enfant d'âge préscolaire	Rafael Millan			

Certificat C6 – Psychologie clinique de l'adulte

7212G	Approche cognitive en psychologie clinique	Martial Van Der Linden	6 ECTS	annuel	Mer 08h-10h
7212H	Approche psychanalytique à partir de Freud (H);	Florence Quartier Frings	6 ECTS	annuel	Mar 16h-18h
	Approche systémique (E)	Olivier Real			
72172	Neuropsychologie clinique	Stéphanie Clarke, NN, NN	6 ECTS	annuel	Mer 16h-20h (15j)
7212J	Evaluation en clinique de l'adulte / TP	Martial Van Der Linden	6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h

Directives de la Présidence concernant les TP de 2^{ème} cycle :

1. Les TP de 2^{ème} cycle ne peuvent être suivis qu'en 4^{ème} année.
2. La section garantit à l'étudiant-e qu'il-elle pourra suivre un des TP associés aux certificats choisis.

Unités de valeurs libres du 2^{ème} cycle

Une des u.v. libres parmi la liste des enseignements hors certificats peut être remplacée par un stage. Les u.v. libres peuvent être choisies également parmi les enseignements faisant partie des certificats non choisis par l'étudiant-e. Deux d'entre elles peuvent être choisies dans des cours de premier cycle de la section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation au premier cycle. Trois d'entre elles peuvent être choisies en dehors de la section, soit parmi les enseignements de la section des Sciences de l'éducation ou dans les autres facultés de l'Université de Genève, soit encore dans le programme de psychologie d'une université suisse ou étrangère, sous réserve de l'approbation de l'université d'accueil et de la Présidence. Les étudiant-e-s choisissant des u.v. dans d'autres facultés doivent s'informer des modalités à accomplir pour passer les examens auprès du secrétariat des étudiant-e-s de ces faculté. Ils/Elles restent cependant soumis-e-s au règlement d'études de la licence en psychologie.

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire
72111	Ethologie cognitive	Roland Maurer	6 ECTS	annuel	Ven 14h-16h
72170	Gérontopsychologie générale et clinique	Nicole Von Steinbüchel	6 ECTS	été	Mar 18h-20h & jeu 18h-20h & ven 08h-10h/ mer 16h-20h (15j)
72173	Neurophysiologie	Michel Mühlethaler	6 ECTS	annuel	Jeu 08h-10h
72174	Interaction personne-machine	Mireille Bétrancourt	6 ECTS	annuel	Lun 16h-18h
72175	Apprentissage et environnements informatiques	Mireille Bétrancourt	6 ECTS	annuel	Mer 14h-16h
72177	La méthode biographique en psychologie génétique	Jacques Vonèche	6 ECTS	annuel	Mar 10h-12h
72178	Modèles sémiologiques et modèles statistiques pour l'analyse de textes	Christiane Gillieron Paléologue	6 ECTS	annuel	Lun 10h-12h
72179	Analyse multivariée*	Olivier Renaud	6 ECTS	annuel	Jeu 08h-10h

* Ce cours est fortement conseillé aux étudiant-e-s désirant poursuivre leurs études au troisième cycle, notamment pour le DEA de psychologie cognitive expérimentale et le DESS de psychologie clinique.

7217C	Psychologie de la religion	Pierre-Yves Brandt	6 ECTS	annuel	Lun 08h-10h
7217D	Phonétique et prosodie ; modèles théoriques et pratiques d'analyse	Jean-Philippe Goldman	6 ECTS	annuel	Mar 14h-16h
7217F	Expression faciale : analyse et synthèse	Suzanne Kaiser	6 ECTS	été	Mar 08h-10h & ven 12h-14h
7217G	Développement socio-affectif de la personnalité	Marcel Zentner	6 ECTS	hiver	Lun 10h-12h & mar 18h-20h
7217H	Approches pluridisciplinaires des parcours de vie	D. Spini (UNIL)& E. Widmer (UNIL), coordinateurs A. de Ribaupierre, C. Sauvin-Dugerdil, J. Kellerhals, R. Levy, Ch. Lalive-d'Epinay, et al.	6 ECTS	annuel	Lun 08h-10h Ce cours aura lieu à Genève
7217I	Séminaires interactifs en sciences affectives	Klaus Scherer	6 ECTS	été	Jeu 10h-12h
7217J	La personnalité, le soi et la motivation(H) Les bases affectives de la motivation (E)	Guido Gendolla	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h
7217L	Processus sensoriels et perceptifs	Dirk Kerzel	6 ECTS	annuel	Ven 10h-12h

Descriptifs des enseignements du 2^{ème} cycle *

DOMAINE A – PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Certificat A1 – Psychologie du développement cognitif

Les objectifs du certificat sont (a) de présenter, au plan théorique, des modèles récents du développement cognitif, et (b) au plan appliqué, d'initier les étudiants à l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant. Le thème commun aux trois cours est celui de l'étude des processus et structures sous-jacents aux changements cognitifs chez le bébé, l'enfant et l'adolescent, et la personne âgée. Différents domaines sont passés en revue, ainsi que les relations qu'ils entretiennent : catégorisation, nombre, espace, temps, image mentale, mémoire. Le rôle des grandes fonctions comme l'attention, la planification et l'inhibition est également discuté. Les cours abordent enfin, chacun selon un point de vue particulier, les concepts explicatifs et les procédures pertinents pour l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant.

Les travaux pratiques ont pour objet d'introduire les étudiant-e-s aux paradigmes permettant l'étude empirique de certains concepts traités dans les cours. Ces paradigmes sont fréquemment utilisés pour l'examen psychologique et neuropsychologique de l'enfant. Ils seront présentés et expérimentés sur les étudiant-e-s eux-mêmes, puis administrés à des enfants. Le travail réalisé durant l'année devrait permettre aux étudiant-e-s d'acquérir quelques-unes des bases de la démarche d'évaluation des fonctions cognitives telle qu'elle est pratiquée en psychologie et en neuro-psychologie

72101 Développement cognitif et moteur

Mounoud P.

Le cours débutera par l'étude du développement des **fonctions exécutives** chez l'enfant au cours des dix premières années à partir des situations expérimentales suivantes: recherche d'objets avec distracteur(s), conflit entre réponses, changement de critère de tri.

Dans une seconde partie, le cours abordera le développement des **activités de catégorisation** chez le bébé et le jeune enfant après un rappel des conceptions classiques du développement de la catégorisation chez l'enfant de 4 à 10 ans. L'apport de la neuropsychologie à cette problématique sera envisagé au travers de l'étude des agnosies.

Une troisième partie sera consacrée à l'étude des mécanismes **d'attention sélective** à partir de l'étude des phénomènes d'interférence ou de facilitation et d'amorçage négatif ou positif.

72102 Développement cognitif et différences individuelles

De Ribaupierre A.

Survol de différentes approches ayant cherché à intégrer différences développementales et variabilité individuelle, notamment :

* Par ordre numérique des codes de cours

1. les approches psychométriques qui se sont centrées sur la validité prédictive des mesures d'intelligence et sur la stabilité des différences individuelles au cours du développement chez l'enfant et au cours du vieillissement cognitif. L'accent sera mis sur :

- a) les différences dans les résultats obtenus selon que les recherches sont transversales ou longitudinales, et
 - b) la similitude des hypothèses avancées pour rendre compte des changements cognitifs avec l'âge selon que les chercheurs se situent dans le champ de la psychologie du développement chez l'enfant ou dans le champ du vieillissement cognitif;
2. les travaux inspirés du modèle piagétien qui se sont centrés sur les relations entre domaines et sur le problème des décalages horizontaux à travers l'étude de la variabilité intra-individuelle;
 3. les études portant sur le développement de la mémoire de travail, et son rôle dans le fonctionnement cognitif, en particulier dans le cadre du modèle de Baddeley et des modèles néo-piagétiens récents.
- L'enseignement se fait sous forme de cours-séminaire, articulé autour de la lecture obligatoire d'une douzaine de textes ; les étudiant-e-s ont aussi à présenter oralement des résumés d'articles.

72104 Développement des concepts relatifs au temps, à l'espace et à l'action

Ratcliff M.

Cet enseignement présentera différentes problématiques du développement cognitif, notamment les questions relatives aux connaissances spatio-temporelles et physiques, ainsi que les principaux concepts qui leur sont rattachés. L'accent sera aussi mis sur l'étude des modèles d'organisation de l'action finalisée. Une perspective comparative, historique et épistémologique sera introduite. En particulier, les différentes étapes de l'approche piagétienne (méthodes, concepts fondamentaux et modèles explicatifs) seront utilisées pour les confronter à d'autres approches plus récentes.

72103 Evaluation des fonctions cognitives / TP

Hauert C.-A

L'objectif des travaux pratiques est de former les étudiant-e-s à l'utilisation d'un ensemble d'épreuves investigant différentes fonctions cognitives (planification/contrôle, décision/inhibition, attention/ mémoire, raisonnement) et différents domaines de connaissance (logique, numérique, spatial, temporel, verbal). Ces épreuves ont été élaborées dans le champ de la psychologie génétique, de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, clinique ou expérimentale. Elles sont utilisées pour établir un profil individuel de performance dans des tâches cognitives. Standardisées, pour la plupart d'entre elles, chez l'enfant et l'adulte, elles permettent de repérer d'éventuels aspects dysfonctionnels, d'en estimer la nature et la gravité. Le support théorique qui permet de comprendre la signification et l'intérêt de chacune de ces épreuves dans le cadre général des fonctions cognitives et de leur développement est explicitement fourni dans les trois cours du certificat.

Dans un premier temps, chaque étudiant-e est soumis-e comme sujet à l'ensemble de ces épreuves. Il-elle est ensuite formé-e à leur utilisation chez l'enfant.

Certificat A2 – Psychologie de l'éducation et de la formation

!! Ce certificat ne sera plus donné en 2005-2006 !!

Ce certificat se propose de fournir au-à la futur-e psychologue les repères théoriques et méthodologiques lui permettant de mieux cerner les compétences spécifiques qu'il-elle aura à développer pour collaborer de manière efficace à des entreprises éducatives et de formation, notamment lorsqu'elles se réalisent dans le contexte du travail organisé.

72108 La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation

Munari A.

Le-la psychologue exerce sa profession le plus souvent au sein d'une institution où il-elle peut être appelé-e à intervenir en tant que conseiller-ère, animateur-trice, chercheur-euse ou "expert-e" dans une action de formation ou une entreprise éducative. De telles pratiques, effectuées le plus souvent en équipe, ne peuvent faire l'économie d'une réflexion méthodologique approfondie, portant sur le processus même de leur déroulement et sur leurs implications institutionnelles, sous peine de manquer les objectifs qu'elles se proposent d'atteindre. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments nécessaires, théoriques et méthodologiques, à une telle réflexion.

72109 Approche psychologique du changement: normes et valeurs dans l'institution

Fabbri-Munari D.

Bon nombre de problèmes rencontrés dans les divers contextes où se déroule l'action de formation, tout particulièrement lorsque celle-ci se veut innovative, concernent en fait les attitudes et les stratégies de changement que les individus développent face aux systèmes de normes, valeurs, règles et coutumes constitutives de l'institution. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments théoriques et méthodologiques nécessaires pour l'analyse de tels comportements.

7210A Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte

Sinclair A.

Le thème central est la capacité humaine de représentation, de symbolisation, et de communication; nous traiterons de la construction progressive de cette capacité par l'enfant et de son utilisation par l'adulte. Seront traités : les théories de la communication, le langage écrit (vu comme un outil culturel), la numération écrite, les représentations iconiques (e.g. représentations spatiales, images publicitaires), ainsi que l'idée même de représentation ("théorie de l'esprit") et de communication. Au gré des thèmes, nous aborderons des aspects phylogénétiques, socio-culturels et éducatifs.

7210B Psychologie de l'éducation / TP

Sinclair A.

Les travaux pratiques de psychologie de l'éducation accompagnent les enseignements du certificat A2. Ils portent sur l'analyse d'une institution, choisie par l'étudiant-e en accord avec les enseignant-e-s du certificat. L'étudiant-e est amené-e à effectuer deux analyses différentes de l'institution choisie. Le travail est mené au sein de l'institution même, en utilisant des méthodes variées, telles que l'observation, l'entretien, l'analyse qualitative de documents, etc.

DOMAINE B – PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE ET SOCIALE

Certificat B1 – Psychologie sociale

Le but principal de ce certificat est de familiariser les étudiant-e-s avec l'étude des fonctionnements cognitifs dans leur contexte social. Les domaines particulièrement étudiés sont :

- La genèse des opérations cognitives dans diverses situations d'interactions sociales ;
- Les changements d'opinions et d'attitudes dans des situations d'influence ou de persuasion ;
- Les représentations sociales dans des dynamiques identitaires et intergroupes.

72111 Processus d'influence sociale

Mugny G.

Modèles théoriques classiques de l'influence sociale. Modèles et études expérimentales du phénomène de la conversion. Processus de régulation sociale et activités sociocognitives de validation dans les phénomènes d'influence minoritaire. Intégration des diverses théories de l'influence sociale : la théorie de l'élaboration du conflit.

72114 Identité sociale, rapports entre groupes et représentations sociales

Lorenzi-Cioldi F.

La discrimination entre groupes, le stéréotype et le préjugé. Les rapports entre groupes dominants et dominés, et les dynamiques d'identité sociale. La théorie des représentations sociales et ses applications. L'identité sexuelle et le modèle de l'androgynie psychologique. Les politiques de réduction de l'inégalité sociale.

72115 Attitudes, changement d'attitude et persuasion

Falomir Pichastor J. M.

Ce cours révisera les thématiques suivantes : la définition du concept d'attitude, la structure et la fonctionnalité des attitudes ; les différentes approches de sa mesure ; le rapport entre attitudes, croyances, émotions et comportements ; les modèles de la persuasion, en se centrant sur le rôle des processus cognitifs, affectifs et motivationnels lors de la formation des attitudes, leur changement et la résistance à leur changement. Une attention spéciale sera portée aux processus d'influence des sources expertes dans le domaine de la santé.

72113 Psychologie sociale / TP

Lorenzi-Cioldi F.

Travaux pratiques de psychologie sociale portant sur les représentations des politiques de discrimination positive. Méthodologie : enquête et expérimentation.

Certificat B2 – Psycholinguistique

Introduction aux théories et méthodes en psycholinguistique permettant l'analyse des données obtenues en observation et en expérimentation. Les domaines abordés sont les suivants :

- Le traitement (perception et production) du langage parlé ;
- L'acquisition du langage chez l'enfant ;
- Le traitement du langage écrit.

72118 Psycholinguistique expérimentale

Frauenfelder U.

Le cours est organisé en 6 modules :

- Problématique générale
- Méthodologie
- Support oral
- Production
- Perception
- Traitement d'unités supérieures au mot

Ces modules se composent de cours magistraux, et comportent éventuellement une séance non optionnelle de TP.

72119 Acquisition du langage

Berthoud I.

Présentation de l'acquisition du langage chez l'enfant, dans une perspective développementale (confrontation des positions théoriques de Vygotski et de Piaget et des prolongements de celles-ci). Différentes périodes de l'acquisition seront examinées : développement prélinguistique (perception et production des sons, capacités communicatives et cognitives), période des énoncés à un mot et des premières combinaisons de mots; acquisition des phrases simples et complexes; quelques aspects du développement des capacités pragmatiques / discursives et des compétences métalinguistiques. Présentation de recherches, discussion de méthodes et de théories interprétatives.

7211A Le traitement du langage écrit

Content A.

Le cours vise à présenter l'état actuel des connaissances en psycholinguistique sur les mécanismes mentaux mis en oeuvre dans le traitement de l'écrit. Il présuppose la maîtrise des connaissances élémentaires en linguistique et psycholinguistique, et constitue une base pour des enseignements plus spécifiques sur l'acquisition du langage écrit et la pathologie.

L'enseignement présentera les thématiques suivantes: les relations entre le langage écrit et le langage parlé; les caractéristiques et typologies des systèmes d'écriture; les aspects visuels de la lecture (mouvements oculaires et reconnaissance des formes); les processus d'accès à l'information lexicale, à la prononciation et à la signification; les pathologies de la lecture chez l'adulte, en relation avec les théories du traitement.

Sur le plan méthodologique, le cours fait une large part à la description et à la discussion des techniques expérimentales en psycholinguistique. En outre, il introduit aux méthodes de modélisation, et en particulier aux réseaux connexionnistes, qui sont devenus des outils de base dans la recherche et la réflexion théorique actuelles.

7211B Psycholinguistique : Langage et communication chez l'enfant / TP

Berthoud I.

Les TP de psycholinguistique ont pour but de familiariser les étudiant-e-s avec l'étude du langage enfantin tel qu'il se réalise dans des situations fonctionnelles, essentiellement des conversations et des récits. Au moyen de quelques situations empiriques (par ex. des simulations de dialogues entre poupées-locuteurs, des productions de divers récits), les étudiant-e-s seront entraîné-e-s à interagir verbalement avec des enfants de 4 à 10 ans en utilisant la méthode clinique et à analyser les données récoltées à l'aide d'outils spécifiques.

DOMAINE C – PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET APPLIQUEE

Certificat C4 – Troubles du langage

Ce certificat regroupe des enseignements qui traitent des troubles du langage oral et écrit chez l'enfant et chez l'adulte, qu'il s'agisse de troubles développementaux (d'acquisition ou d'apprentissage) ou acquis (consécutifs à une lésion cérébrale). Il a pour objectif (1) de présenter à l'étudiant les diverses approches théoriques relatives au langage et à ses troubles, et (2) de le familiariser avec les principaux outils d'observation, d'analyse et d'évaluation des capacités langagières.

72120 Psychologie du langage: aspects normaux et pathologiques du développement du langage

Schelstraete M.-A.

Le cours porte sur les aspects cognitifs du développement du langage oral et du langage écrit chez l'enfant, en envisageant tant les aspects normaux que pathologiques. Après une introduction qui définit l'approche cognitive, ses avantages et ses limites, les différents niveaux d'analyse du langage sont systématiquement abordés : troubles de la production de la parole (trouble de l'articulation et de la fluence) et troubles pathologiques, y compris leurs incidences sur l'acquisition du langage écrit ; construction du lexique mental à l'oral et troubles lexicaux ; développement morpho-syntaxique normal et pathologique à l'oral et à l'écrit ; acquisition des compétences discursives et conversationnelles. Pour chacun de ces niveaux d'analyse, on envisagera dans la mesure du possible les instruments de diagnostic et les principales techniques de prise en charge logopédique.

72121 Neuropsychologie du langage chez l'adulte

Buttêt-Sovilla J.

Ce cours traite des approches neuropsycholinguistiques et logopédiques des troubles acquis du langage et de la parole (aphasies, alexies, agraphies, etc.) chez des patient-e-s adultes atteint-e-s de lésions cérébrales. Il présente de manière critique les divers courants d'études et de classification des différents déficits décrits précédemment, ainsi que leurs évolutions et récupérations en fonction d'un certain nombre de facteurs : le rôle de la dominance cérébrale, de la latéralité manuelle, ainsi que de l'efficacité de la thérapie, notamment, y sont discutés, de même que les conséquences psycho-sociales liées à ces déficits. Finalement, les divers moyens d'évaluations et de traitements des syndromes présentés sont décrits en fonction de diverses approches théoriques et pratiques.

72122 Neuropsychologie du langage chez l'enfant

Zesiger P.

Ce cours comprend quatre parties principales. La première porte sur l'acquisition du langage et ses bases neurobiologiques examinées au moyen de diverses méthodes (comportementale, psychophysiologique et anatomo-clinique). La deuxième partie concerne les troubles du langage oral chez l'enfant, qu'ils soient d'origine développementale (troubles du développement du langage) ou acquise (aphasie acquise de l'enfant, aphasie acquise avec épilepsie). La troisième est consacrée à l'apprentissage du langage écrit (lecture et orthographe) et à ses troubles. Enfin, la quatrième partie est relative à l'acquisition du langage (oral principalement) dans des "populations spéciales" (syndrome de Down, de Williams, autisme, etc.).

72123 Sensibilisation à l'observation et à l'analyse du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte / TP

Zesiger P.

Au cours des TP, les étudiant-e-s ont l'occasion d'expérimenter différentes méthodes d'analyse des capacités langagières:

- analyse de corpus (protocoles, enregistrements audio, enregistrements vidéo) au moyen de différents outils;
- analyse de tests et de batteries de langage, avec une centration particulière sur les outils existant en français;
- application de ces tests chez l'enfant (dans les écoles);
- analyse du discours et de la pragmatique

Ces TP sont en partie informatisés.

Certificat C5 – Psychologie clinique de l'enfant

Ce certificat a pour objectifs :

- de présenter les concepts, les instruments d'évaluation et d'intervention dans les domaines :
 - de la psychopathologie développementale
 - des troubles du développement cognitif et de l'apprentissage
 - de la psychologie légale de l'enfance
- de traiter l'investigation psychologique à travers les démarches psychométriques et piagésiennes.

Les travaux pratiques permettent une mise en pratique des différents moyens d'investigation et d'évaluation utilisés de la petite enfance à l'adolescence.

72129 Déficits cognitifs chez l'enfant et l'adolescent

Barisnikov K.

Description des troubles du développement cognitif chez l'enfant : troubles développementaux spécifiques (langage, mémoire, attention, etc.) ; troubles développementaux étendus (Syndrome de Down, de Williams, etc.) ; troubles liés aux lésions cérébrales acquises (traumatismes crâniens, épilepsies, aphasie de l'enfant, etc.).

Mise en évidence des mécanismes cognitifs sous-jacents à ces déficits, basée sur les modèles neuropsychologiques et cliniques.

Présentation des principaux instruments d'évaluation permettant d'identifier les compétences touchées et préservées. Illustration des principes généraux de rééducation de ces troubles chez l'enfant.

7212C Enfance et psychologie légale

Jaffe P.

L'enfance évolue toujours plus vers une entité particulière du point de vue légal. La reconnaissance de ses besoins et de ses droits propres, ainsi que certains phénomènes sociaux nouveaux, requièrent que les psychologues envisagent l'enfance dans une perspective multi-dimensionnelle à l'interface de la psychologie, de la sociologie et du droit. Ce cours traitera entre autres des thèmes de l'adoption, des maltraitances psychologiques, physiques et sexuelles, des conséquences du divorce et des nouvelles mesures qui prennent en compte plus pleinement l'intérêt supérieur de l'enfant, etc.

7212D Clinique du développement normal et pathologique de l'enfant : évaluation et intervention

Robert-Tissot C.

Ce cours présente successivement :

- les concepts sous-jacents à la psychopathologie développementale ainsi que les instruments d'évaluation et d'intervention ;
- les troubles fonctionnels et les troubles du comportement : signes précoces et évolution de la petite enfance à la pré-adolescence.

7212E L'entretien psychologique

Robert-Tissot C.

Introduction théorique et pratique à l'entretien psychologique. Ce cours présente les concepts issus de différents courants cliniques. Il traitera les attitudes de base ainsi que les particularités des entretiens individuels, de couple et parents-enfants.

7212B Evaluation en clinique de l'enfant / TP

a) L'enfant d'âge scolaire ; Goguikian Ratcliff B.

Introduction à l'investigation clinique au moyen d'épreuves diverses (psychométriques, piagésiennes, de personnalité) avec des enfants d'âge scolaire. Durant le semestre d'hiver, les étudiant-e-s apprennent la théorie et la pratique de ces épreuves. Le semestre d'été est consacré à l'analyse et à la mise en relation des différentes épreuves présentées à un même enfant, aboutissant à un rapport d'examen psychologique. Des cas cliniques sont présentés sur vidéo.

b) L'enfant d'âge préscolaire ; Millan R.

L'objectif de ces travaux pratiques consiste à sensibiliser l'étudiant-e à la réalisation de l'examen sensorimoteur. Après une introduction aux pratiques de l'examen, l'étudiant-e est invité-e à réaliser un examen qui lui permettra d'explorer les conduites de l'enfant dans différents domaines (motricité globale, schéma corporel, etc.). Un rapport est alors rédigé à partir des observations recueillies. Cet exercice, qui aura lieu dans les écoles et dans les crèches, sera réalisé à deux reprises pendant l'année.

Certificat C6 – Psychologie clinique de l'adulte

Les champs d'intervention, les méthodes, et les orientations théoriques en psychologie clinique de l'adulte sont extrêmement variés. L'objectif du certificat est de présenter trois orientations théoriques particulièrement influentes (les approches cognitive, psychanalytiques et systémique) en précisant leurs soubassements théoriques, leurs spécificités, leurs méthodes, et leurs indications. Ces différents enseignements permettront à l'étudiant-e d'être confronté-e à différents domaines d'intervention de la psychologie clinique de l'adulte (troubles mentaux, psychologie de la santé, conseil psychologique, etc.). Par ailleurs, un enseignement sera spécifiquement dédié au domaine de la neuropsychologie, lequel constitue un secteur d'activités de plus en plus important en psychologie clinique.

7212G Approche cognitive en psychologie clinique

Van Der Linden M.

Postulats théoriques et méthodes de la psychopathologie cognitive. Les relations entre attention, mémoire, et émotion : une perspective clinique. Les relations entre la psychopathologie cognitive et la neuropsychologie. Modèles cognitifs des troubles anxieux, de la dépression, des troubles obsessionnels compulsifs, du stress post-traumatique, de la schizophrénie, etc. L'apport des techniques d'imagerie structurale et fonctionnelle en psychopathologie. Les techniques d'évaluation et d'intervention en psychopathologie cognitive : illustrations dans les domaines de l'anxiété, de la dépression, des troubles obsessionnels compulsifs, de la schizophrénie, du stress post-traumatique. Les techniques d'évaluation et d'intervention en neuropsychologie clinique (troubles des fonctions exécutives, de la mémoire et des conduites émotionnelles).

7212H Approche psychanalytique à partir de Freud (H); Approche systémique (E)

Quartier Frings F. - Real O.

a) Approche psychanalytique à partir de Freud (H), F. Quartier-Frings

La démarche analytique, dans ses dimensions cliniques et thérapeutiques, sera décrite et étudiée à partir de l'oeuvre de Sigmund Freud, relue avec un regard psychanalytique d'aujourd'hui. En même temps seront étudiés comment, à quelle époque et dans quels contextes, les différents courants analytiques ont pris forme et comment ils évoluent actuellement.

Le cours est basé sur des extraits de textes, des documents, des commentaires cliniques. Une bibliographie des oeuvres de Sigmund Freud traduites en français, est à disposition ainsi que la bibliographie détaillée des textes étudiés durant le cours. Cette liste sera distribuée en début de cours. Deux textes seront donnés comme lectures obligatoires pour l'examen.

b) Approche systémique (E), O. Real

Nous nous proposons de donner un aperçu de l'épistémologie qui sous-tend l'approche systémique et à cette occasion d'en établir les liens avec l'épistémologie piagétienne. D'un point de vue pratique, durant ce cours, il s'agira aussi de mettre en perspective l'approche systémique face aux grands courants de la clinique de façon à pouvoir en dégager la spécificité et l'indication. A cette occasion nous visiterons quelques grands " édifices " systémiques (Ecole de Milan, approche structuraliste, approche contextuelle...). Ce cours devrait enfin donner une ouverture sur quelques objets centraux de la pratique systémique (Sculptures familiales, Génogramme, prescriptions et rituels, Family System Test,...).

72172 Neuropsychologie clinique

Clarke S. – NN - NN

Le cours présentera les principes et les méthodes de la neuropsychologie clinique. Plus spécifiquement on abordera le principe de la modularité fonctionnelle, l'apport théorique en neuropsychologie des doubles dissociations, la notion d'architecture cognitive, la méthodologie de l'analyse du cas unique, les contrastes entre l'approche syndromique et l'approche cognitive. Pour un certain nombre de sémiologies (agnosie visuelle, prosopagnosie, héminégligence, troubles du calcul, etc.) on partira de l'analyse d'un cas et on montrera comment il est possible de procéder à son analyse et à l'interprétation du désordre. On abordera également le problème de la plasticité cérébrale et de la rééducation (point de vue pragmatique et cognitif). On discutera aussi des apports des techniques d'imagerie cérébrale et les liens avec d'autres disciplines des neurosciences.

7212J Evaluation en clinique de l'adulte / TP

Van Der Linden M.

L'objectif de ces travaux pratiques en psychopathologie cognitive consiste à sensibiliser l'étudiant-e à l'évaluation de l'adulte dans le domaine de la psychopathologie. Après une introduction théorique et méthodologique, nous proposerons à l'étudiant-e :

- de rechercher et d'analyser de manière critique les outils classiquement utilisés dans le diagnostic et le suivi des états dépressifs, des troubles anxieux, etc.
- pour certains outils non validés ou non traduits en langue française, d'effectuer un premier travail d'adaptation (en examinant les problèmes liés à cette démarche)
- de se sensibiliser à l'évaluation des troubles cognitifs (mémoire, fonctions exécutives) et des troubles émotionnels. Les étudiant-e-s devront administrer les différentes épreuves à des groupes de sujets sélectionnés.

UNITES DE VALEURS LIBRES

7211I Ethologie cognitive

R. Maurer

En fonction des connaissances préalables des étudiant-e-s, des éléments généraux de biologie du comportement (animal et humain) seront donnés en première partie de cours, avec un accent sur l'éco-éthologie. Il y sera probablement question de sélection naturelle, de sélection sexuelle, de stratégies reproductrices, d'égoïsme et d'altruisme.

La seconde partie du cours, très différente de la première, se recentrera sur l'éthologie cognitive, en prenant comme fil conducteur un mécanisme d'orientation spatiale. En effet, l'espace joue un rôle fondamental dans le comportement adapté. Les rongeurs comme les êtres humains se construisent une représentation de leur espace familier qui leur permet de s'y déplacer efficacement et d'y retrouver les lieux importants pour eux. L'exploration (et donc le mouvement propre) joue un rôle fondamental dans cette construction. Cette seconde partie du cours partira donc des concepts de base de l'orientation pour, de manière comparée et en prenant pour fil conducteur l'intégration du chemin (calcul du mouvement propre), aborder l'instanciation de ses mécanismes dans différentes espèces (à différents niveaux zoologiques). Dans la partie finale du cours, on cherchera à comprendre les données neuronales en les mettant en relation avec les mécanismes généraux de l'orientation.

72170 G rontopsychologie g n rale et clinique

Von Steinb chel N.

Partie I : Vieillessement d'une personne en bonne sant 

La premi re partie offre une vision d'ensemble sur les champs d' tudes de la g rontopsychologie, diff rentes explications de la long vit , l'effet du vieillissement sur les fonctions sensorielles (vision, ou e, go t, etc.), cognitives (m moire, fonctions ex cutes, etc.) et affectives, la plasticit  cognitive et comportementale, divers mod les de la sagesse, le vieillissement r ussi et la qualit  de vie des personnes  g es. Seront trait s en profondeur le d veloppement normal de ces diff rents aspects, des modes pour les  valuer, des mod les th oriques et leurs fondements empiriques.

Partie II : Vieillessement pathologique

Cette deuxi me partie se consacre aux aspects pathologiques du vieillissement. En particulier, la neuropsychologie du cerveau vieillissant sera trait e et les manifestations cliniques : d mences, d pressions, d lires et autres maladies. Pour l'ensemble des manifestations cliniques, le diagnostic diff rentiel, ainsi que les tests psychologiques et neuropsychologiques seront pr sent s. La qualit  de vie des patient-e-s pr sentant une d mence ou d'autres affections sera discut e. La pr sentation de ces pathologies sera illustr e par des enregistrements vid o de cas cliniques.

72173 Neurophysiologie

M hlethaler M.

Apr s un bref rappel des notions de base de neurophysiologie, la distribution des principaux neurotransmetteurs dans le cerveau ainsi que leurs m canismes d'action cellulaire seront d crits. La description de ces transmetteurs sera ensuite poursuivie   un niveau plus int gratif en se centrant sur certains processus physiologiques particuli rement bien  tudi s ces derni res ann es (tels que par exemple, plasticit  synaptique ou r gulation des  tats de vigilance). Suite   cette analyse de la transmission synaptique normale, on  tudiera divers processus pathologiques pour lesquels un dysfonctionnement de transmetteurs a  t   voqu  (p. ex. : maladie d'Alzheimer,  pilepsie, atteintes neuro-d g n ratives ou psychiatriques, toxicomanies).

72174 Interaction personne-machine

B trancourt M.

Pourquoi certains logiciels sont-ils difficiles   utiliser alors que d'autres sont tr s conviviaux ? Comment concevoir des interfaces qui n'exigent pas un long apprentissage ? Les chercheur-euse-s qui tentent de r pondre   ces questions ont d velopp  un domaine de connaissances qui fait l'objet de ce cours. Les th mes abord s sont les caract ristiques ergonomiques des p riph riques, les styles d'interface (par exemple, la manipulation directe), la mod lisation des connaissances de l'utilisateur, les interfaces sonores, la r alit  virtuelle, la navigation dans les hyperdocuments, la collaboration m diatis e par ordinateur, etc.

Le cours comporte l'apprentissage d'un langage de programmation permettant la r alisation de logiciels interactifs (Authorware). Le langage permet de r aliser une maquette logicielle qui devra  tre test e aupr s d'utilisateur-trice-s et modifi e en fonction des observations. Ce cycle design-test sera r p t  plusieurs fois. Le rapport final pr sentera les choix de conception et les modifications du syst me, celles-ci  tant argument es sur base des observations faites aupr s des utilisateurs.

72175 Apprentissage et environnements informatiques

Bétrancourt M.

Ce cours-séminaire présente les différentes familles de logiciels éducatifs utilisés dans l'enseignement et dans la formation : les didacticiels (EAO), les simulations et outils de modélisation, les micromondes, les hypertextes, les environnements d'apprentissage collaboratif et les campus virtuels. Les différences entre ces logiciels reflètent moins des questions de technologie que des conceptions divergentes de l'apprentissage : behaviorisme, apprentissage par découverte guidée, pédagogie de projet, instructionnisme, approches socio-culturelles, ... Le cours explique les liens entre ces théories de l'apprentissage et les technologies éducatives. Sur le plan technologique, ce cours donne aux participant-e-s l'occasion de se familiariser avec les environnements informatiques qui seront abordés pendant l'année.

72177 La méthode biographique en psychologie génétique

Vonèche J.

Ce cours s'inscrit dans la perspective d'une science qualitative du singulier, d'une part, et dans celle de l'étude du cycle de la vie entière de l'autre. Grâce à la méthode de cas, on montrera qu'en psychologie comme en histoire, les événements les plus significatifs sont nécessairement uniques et non répétables. Les différentes méthodes biographiques seront examinées pour y relever le rôle des âges de la vie, la mise en vedette des événements, la prise de conscience par la narration, les processus créatifs, etc. L'étudiant-e pourra se familiariser avec ces notions par un exercice autobiographique. Durant le semestre d'été, il lui sera demandé de rédiger et d'analyser l'histoire de vie d'une personne de son choix.

72178 Modèles sémiologiques et modèles statistiques pour l'analyse de textes

Gilliéron Paléologue C.

Pour reconstruire son sujet, le-la psychologue utilise un matériau qui n'est pas seulement fait de comportements, mais aussi de textes. Qu'il s'agisse de réponses à des questionnaires, d'entretiens, de récits spontanés écrits ou oraux, l'analyste ne peut se comporter face à de telles productions comme un-e simple usager-ère pour qui elles seraient transparentes. Il-elle doit en examiner le contenu, certes, mais sans ignorer la forme qui permet sa transmission. La double analyse nécessaire des signifiés et des signifiants porte donc sur des productions particulières qu'il faut décrire de l'extérieur, tout en visant un modèle qui soit pertinent du point de vue du sujet ("émique"). Un inventaire des "formes" examinées (critères de surface) peut éventuellement aboutir à une modélisation qui permet d'en caractériser les aspects essentiels.

Ce cours alternera les introductions théoriques à différents types d'analyses (statistiques textuelles, analyse typologique) et les exercices pratiques, y compris au moyen d'outils informatiques (SPAD, Entropizer, Statistica, Excel).

72179 Analyse multivariée

Renaud O.

Statistique descriptive : boxplots, corrélations, analyse en composantes principales et factorielles, analyse typologique.

Modèles : modèles de régression multiple, ANOVA factorielle, ANCOVA.

Statistique inférentielle : estimateurs et tests classiques et robustes, bootstrap, sélection de modèle.

7217C Psychologie de la religion

Brandt P.-Y.

Le cours comporte un aspect méthodologique : il discute l'application de modèles et d'instruments psychologiques pour interpréter des conduites ou des phénomènes religieux, en particulier lorsque l'on s'intéresse à des traditions religieuses qui ne partagent pas la vision de l'être humain sous-jacente à la modernité occidentale. La première partie du cours introduit quelques notions fondamentales. Elle ouvre sur une deuxième partie consacrée à l'approfondissement d'une thématique appartenant à différentes traditions religieuses, celle du passage de l'enfance à l'âge adulte, en proposant plusieurs éclairages psychologiques. On s'intéressera à la manière dont divers processus psychologiques sont activés lors de ce passage ainsi qu'à la manière dont ils sont thématisés, accompagnés et ritualisés par diverses traditions religieuses. Ces observations seront confrontées aux travaux psychologiques sur l'adolescence. L'examen d'un corpus varié tentera d'évaluer la pertinence de quelques modèles psychologiques en soulignant les écueils de l'ethnocentrisme et du scientisme.

7217D Phonétique et prosodie ; modèles théoriques et pratiques d'analyse

Goldman J.-Ph.

Le semestre d'hiver sera consacré au développement des connaissances : a) en phonétique acoustique, articulatoire et perceptive et b) en phonologie du français contemporain. L'objectif est de familiariser l'étudiant-e aux méthodes utilisées en phonétique et de l'intéresser au système phonologique du français en général, et du français de suisse romande en particulier (un accent tout particulier sera mis sur la description sociolinguistique de la variation des prononciations du (des) français dans la francophonie européenne). Les séminaires viseront à donner à l'étudiant-e une certaine autonomie pour l'utilisation des techniques de traitement du signal de la parole (mesures acoustiques de base (f0, durée, formants) et lecture de spectrogramme) et pour la description phonétique de productions de parole spontanée (transcription phonétique fine, en ce compris les phénomènes de phonétique combinatoire, le schwa, la liaison, etc.). L'application de ces connaissances sera vérifiée par les exercices pratiques et par l'élaboration d'une mini-recherche de phonétique de terrain sur des variantes phonétique régionales du (des) français de Suisse romande.

Le semestre d'été sera consacré au traitement de la prosodie, abordée dans différents types de données (unités de parole de laboratoire et de l'interaction verbale authentique ; synthèse de parole). On présentera les principaux phénomènes prosodiques en français (accentuation, intonation, rythme) et les unités suprasegmentales qu'ils permettent de délimiter (de la syllabe au " paragraphe oral ", en passant par le groupe intonatif). Ces phénomènes prosodiques, analysés à la fois dans leurs valeurs phonologiques et non phonologiques (contextualisantes, analogiques), seront observés en lien avec les divers plans d'organisation du discours auxquels ils sont reliés. Dans les séminaires d'application pratique, on recourra à l'approche du regroupement intonatif (Piet Mertens 1987) et à l'approche contextualisante du rythme (Auer, Couper-Kuhlen & Müller 1999) pour la description de données authentiques. Les séminaires se dérouleront en parallèle au cours; leur objet sera l'acquisition ou l'amélioration de la capacité (1) à lire et à interpréter des transcriptions prosodiques (de l'accentuation, de l'intonation et du rythme) ; (2) à faire une description intonative fine et (3) à formuler des hypothèses vérifiables ou falsifiables par l'analyse de données. Une partie des séminaires pratiques sera aussi consacrée à la transcription prosodique de données orales (avec des degré de précision variable) pour leur utilisation dans des recherches en linguistique ou en logopédie.

7217F Expression faciale : analyse et synthèse

Kaiser S.

La très grande diversité des expressions du visage, les différentes natures d'informations qu'il est possible d'en déduire, et l'incertitude quant à la validité de nos interprétations sont à l'origine de la complexité de ce domaine d'étude. Nous allons, dans un premier temps, présenter les différentes variétés d'informations que le visage peut fournir et les raisons pour lesquelles il est aussi difficile de réaliser des inférences fiables. Ensuite, nous présenterons les différentes approches permettant l'étude du comportement facial : le jugement et le codage. Nous continuerons par une introduction aux méthodes objectives visant à coder les expressions faciales. Il s'agira principalement du *Facial Action Coding System* (FACS).

7217G Développement socio-affectif de la personnalité

Zentner M.

Cet enseignement vise à approfondir des connaissances sur le développement socio-affectif de la personnalité de la naissance à l'âge adulte. Seront d'abord traités des développements récents dans les domaines spécialisés suivants: influences prénatales, influences héréditaires, tempérament, attachement, ordre de naissance, pratiques éducatives parentales, image et estime de soi. Au centre de la seconde partie se trouve la personnalité adulte dans son contexte social: seront abordés les thèmes de la continuité et du changement de la personnalité à travers la vie, les jugements de personnalité, le débat dispositions/situations, et enfin, le rôle de la personnalité dans les relations intimes. Tout au long du cours, l'accent est plus particulièrement mis sur les aspects théoriques et méthodologiques que sur les aspects appliqués. La lecture de nombreux textes, en partie de langue anglaise, est exigée.

7217H Approches pluridisciplinaires des parcours de vie

Spini D. - Widmer E. (coordinateurs)

Le Centre Lémanique d'Etude des Parcours et Modes de Vie (Centre PAVIE, Université de Lausanne et Genève) propose un enseignement pluridisciplinaire sur le paradigme du parcours de vie, qui s'adresse aux étudiant-e-s de la Faculté SSP (UNIL), de la FPSE et des SES (Genève).

Le paradigme du parcours de vie intègre plusieurs niveaux d'explication et de description des trajectoires individuelles. Il cherche à articuler des analyses du changement individuel et du changement social et historique en utilisant des concepts et méthodes empruntés aux différentes disciplines. Le but de cet enseignement est de mettre en évidence ces approches à partir de réflexions et de présentations d'intervenant-e-s provenant des quatre disciplines réunies au sein du Centre PAVIE (psychologie cognitive développementale, psychologie sociale, sociologie et démographie sociale). Après une introduction au paradigme du parcours de vie, différents intervenant-e-s présentent les travaux principaux et les développements récents de leur discipline considérés les plus pertinents pour l'étude des parcours de vie. La question de l'interdisciplinarité à partir des acquis de chaque discipline sera également abordée. Ces présentations seront discutées et approfondies par les deux enseignants responsables, ce qui permettra de dégager des points de convergences ou de divergences entre ces approches.

Un séminaire d'approfondissement de deux heures, centré sur la lecture de textes fondamentaux du paradigme du parcours de vie, est associé au cours (non obligatoire pour suivre le cours).

7217I Séminaires interactifs en sciences affectives

Scherer K.

Dans ce cours, les étudiants suivent deux types d'enseignements complémentaires qui constituent deux étapes récurrentes. Dans la première étape, l'étudiant effectue une expérience informatisée, il visualise et analyse lui-même une partie de ses résultats et interprète ses résultats selon un cadre théorique développé dans un article mis à sa disposition ; un questionnaire permet ensuite d'évaluer le travail de l'étudiant-e relatif à cette étape. Durant la seconde étape, les étudiant-e-s ayant effectué les mêmes expériences informatisées et réussi le questionnaire de connaissances, sont réuni-e-s dans une séance au cours de laquelle les expériences, les résultats et les interprétations sont discutés avec l'enseignant.

7217J La personnalité, le soi et la motivation (H) ; les bases affectives de la motivation (E)

Gendolla G.

Au semestre d'hiver : Traitement des théories et de la recherche en psychologie de la personnalité avec un focus sur le rôle du soi dans une perspective appliquée.

Au semestre d'été : Traitement des théories et de la recherche en psychologie de la motivation avec un focus sur les aspects affectifs dans ce processus.

7217L Processus sensoriels et perceptifs

Kerzel D.

Le cours abordera les points suivants : la perception visuelle : la rétine et les récepteurs, les processus corticaux et subcorticaux, la perception de la couleur, la perception du mouvement et des événements, la perception de la troisième dimension et de la taille, la perception de l'orientation ; l'audition, la somesthésie, les sens chimiques, l'intermodalité, la perception de l'orientation, la perception du temps.

Liste des enseignements du diplôme de logopédie *

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire**
------	----------	-----------------	---------	---------	-----------

A) – Cours pré-requis pour l'admission au diplôme de logopédie

En Psychologie : 2 cours

7111D	Psychologie du langage	Frauenfelder U.	3 ECTS	été	Lun 16h-18h
71102	Physiologie du système nerveux	Muhlethaler M. Raggenbass M. Bernheim L.	6 ECTS	annuel	Mar 14h-16h

En Sciences de l'éducation :

71212	Introduction aux sciences du langage et de la communication	Bronckart J.-P.	6 ECTS	annuel	Mer 14h.-16h.
-------	---	-----------------	--------	--------	---------------

OU à la Faculté des lettres :

1 cours d'introduction à la linguistique

B) – Enseignements obligatoires de 2^{ème} cycle

En Psychologie :

3 cours des certificats B2 et C4 (+ les TP du C4)

7RECH Recherche en Psycholinguistique

72172	Neuropsychologie clinique	Clarke S., NN, NN	6 ECTS	annuel	Mer 16h-20h (15j)
-------	---------------------------	-------------------	--------	--------	-------------------

7217D	Phonétique et prosodie ; modèles théoriques et pratiques d'analyse	Goldman J.-Ph.	6 ECTS	annuel	Mar 14h-16h
721M2	Cours bloc : Droit et législation dans l'exercice clinique en logopédie et en psychologie	Zesiger P. Robert-Tissot Ch. Overton Venet M.		hiver	Ven 05/11/04 et Jeu 11/11/04
721M3	Cours bloc : Développement mental : perspectives logopédiques et psychologiques	Zesiger P. Overton Venet M.		été	Affichage à la rentrée

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage et sur les pages Web de la Faculté.

** Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire
------	----------	-----------------	---------	---------	---------

En Sciences de l'éducation :

2 cours à choix, 1 par domaine

Attention : certains de ces cours nécessitent un pré-requis ou disposent de places limitées pour les étudiant-e-s extérieur-e-s à la section des sciences de l'éducation (cf. guide de l'étudiant-e de la section des sciences de l'éducation).

Domaine éducation scolaire et autres :

72212	Séminaire de recherche : processus sociocognitifs d'apprentissage scolaire	M. Saada-Robert	6 ECTS	annuel	Mer 8h-10h
72211	Processus de socialisation en contexte(s) scolaire et extra-scolaire	J.-P. Payet	6 ECTS	annuel	Mar 10h-12h
72247	Pluralité des cultures et des langues à l'école	C. Perregaux	6 ECTS	annuel	Lun 16h-18h
72251	Evaluation pédagogique : régulation des processus de formation	NN (H04) E. Wegmüller (E05)	6 ECTS	Annuel	Mer 10h-12h

722HH	Didactique de l'entrée dans la culture de l'écrit et didactique de la lecture	M. Saada-Robert T. Thévenaz	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h
72248	Psychologie interculturelle	P. Dasen	6 ECTS	annuel	Mer 16h-18h
72285	Séminaire de recherche : Interactions entre élèves et apprentissages en situation scolaire	NN	6 ECTS	annuel	Mer 16h-18h
Domaine éducation spéciale :					
72220	Introduction à l'éducation cognitive	F. Büchel	6 ECTS	annuel	Lun 14h-16h
72221	L'évaluation de l'intelligence et de la capacité d'apprentissage	M. Hessels	6 ECTS	annuel	Mar 14h-16h
7222C	Intervention précoce et intégration	G. Chatelanat	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h
7222G	Déviances sociales et intégrations individuelles : l'analyse socio-historique d'enfants placés en situations « non-ordinaires »	M. Ruchat	6 ECTS	annuel	Mer 12h-14h
7222H	Approche éducative des personnes polyhandicapées (et handicapées mentales sévères)	NN	6 ECTS	annuel	Jeu 10h-12h
7225I	Structures de prise en charge des personnes handicapées, assurances sociales et exigences normatives	NN	6 ECTS	annuel	Mar 08h-10h
7225J	Approches éducatives de l'autisme	NN	6 ECTS	annuel	Ven 14h-16h
722HI	Situations de handicap en contextes scolaires spécialisé et ordinaire	G. Pelgrims, P.A. Doudin	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h

C) – Cours spécifiques au diplôme de logopédie

1^{ère} année :

721L1	Séminaire de logopédie I	Ch. Maillart-Comanne	été	Lun 13h-15h
721L2	TP de logopédie I	P. Zesiger K. Leresche Boulliane	annuel	à définir

2^{ème} année :

721L3	Séminaire de logopédie II	Buttet Sovilla J. Overton Venet M.	annuel	Lun 12h-14h
721L4	TP de logopédie II	P. Zesiger K. Leresche Boulliane	annuel	à définir

1^{ère} et 2^{ème} années :

721L0	Stomatologie	Bernard J.-P.	hiver	à définir
721L5	Audiophonologie I : Audiologie (Médecine ORL)	Dulgerov P.	Ce cours ne sera pas donné en 2004-2005	
721L6	Audiophonologie II : Phoniatrie (Médecine ORL)	Dulgerov P.	annuel	Lun 14h-18h (15j)

Descriptifs des enseignements du diplôme de logopédie

72172 Neuropsychologie clinique

Clarke S. – NN - NN

Le cours présentera les principes et les méthodes de la neuropsychologie clinique. Plus spécifiquement on abordera le principe de la modularité fonctionnelle, l'apport théorique en neuropsychologie des doubles dissociations, la notion d'architecture cognitive, la méthodologie de l'analyse du cas unique, les contrastes entre l'approche syndromique et l'approche cognitive. Pour un certain nombre de séméiologies (agnosie visuelle, prosopagnosie, hémisnégligence, troubles du calcul, etc.) on partira de l'analyse d'un cas et on montrera comment il est possible de procéder à son analyse et à l'interprétation du désordre. On abordera également le problème de la plasticité cérébrale et de la rééducation (point de vue pragmatique et cognitif). On discutera aussi des apports des techniques d'imagerie cérébrale et les liens avec d'autres disciplines des neurosciences.

7217D Phonétique et prosodie ; modèles théoriques et pratiques d'analyse

Goldman J.-Ph.

Le semestre d'hiver sera consacré au développement des connaissances : a) en phonétique acoustique, articulatoire et perceptive et b) en phonologie du français contemporain. L'objectif est de familiariser l'étudiant-e aux méthodes utilisées en phonétique et de l'intéresser au système phonologique du français en général, et du français de suisse romande en particulier (un accent tout particulier sera mis sur la description sociolinguistique de la variation des prononciations du (des) français dans la francophonie européenne). Les séminaires viseront à donner à l'étudiant-e une certaine autonomie pour l'utilisation des techniques de traitement du signal de la parole (mesures acoustiques de base (f0, durée, formants) et lecture de spectrogramme) et pour la description phonétique de productions de parole spontanée (transcription phonétique fine, en ce compris les phénomènes de phonétique combinatoire, le schwa, la liaison, etc.). L'application de ces connaissances sera vérifiée par les exercices pratiques et par l'élaboration d'une mini-recherche de phonétique de terrain sur des variantes phonétique régionales du (des) français de Suisse romande.

Le semestre d'été sera consacré au traitement de la prosodie, abordée dans différents types de données (unités de parole de laboratoire et de l'interaction verbale authentique ; synthèse de parole). On présentera les principaux phénomènes prosodiques en français (accentuation, intonation, rythme) et les unités suprasegmentales qu'ils permettent de délimiter (de la syllabe au " paragraphe oral ", en passant par le groupe intonatif). Ces phénomènes prosodiques, analysés à la fois dans leurs valeurs phonologiques et non phonologiques (contextualisantes, analogiques), seront observés en lien avec les divers plans d'organisation du discours auxquels ils sont reliés. Dans les séminaires d'application pratique, on recourra à l'approche du regroupement intonatif (Piet Mertens 1987) et à l'approche contextualisante du rythme (Auer, Couper-Kuhlen & Müller 1999) pour la description de données authentiques. Les séminaires se dérouleront en parallèle au cours; leur objet sera l'acquisition ou l'amélioration de la capacité (1) à lire et à interpréter des transcriptions prosodiques (de l'accentuation, de l'intonation et du rythme) ; (2) à faire une description intonative fine et (3) à formuler des hypothèses vérifiables ou falsifiables par l'analyse de données. Une partie des séminaires pratiques sera aussi consacrée à la transcription prosodique de données orales (avec des degré de précision variable) pour leur utilisation dans des recherches en linguistique ou en logopédie.

**721M2 Cours bloc :
Droit et législation dans l'exercice clinique en
logopédie et en psychologie**

Zesiger P. - Robert-Tissot C. - Overton Venet M.C.

1^{ère} journée : Introduction à la notion de droit et de déontologie. Définition des notions de normes déontologiques et éthiques et du droit privé, du droit public et du droit international. Répartition des compétences entre confédération et cantons.

Droits et devoirs du patient, responsabilités du professionnel et éthique professionnelle. Présentation des législations en vigueur et discussion de cas et de situations rencontrées dans la pratique logopédique et psychologique.

2^{ème} journée : Présentation de la part de représentant-e-s des associations professionnelles de logopédistes et de psychologues praticien-ne-s et ateliers consacrés à l'examen de cas clinique.

**721M3 Cours bloc :
Développement mental : perspectives logopédiques et
psychologiques**

Zesiger P. - Overton Venet M.C.

Présentations et ateliers participatifs sur le thème du développement mental, avec l'intervention de plusieurs conférenciers extérieurs à la FPSE.

Dans les ateliers, analyse et synthèse sur les aspects d'évaluation et de prise en charge à propos de cas cliniques qui présentent des troubles du langage et de la communication.

721L0 Stomatologie

Bernard J.-P.

Anatomie de l'extrémité céphalique et des cavités bucco-nasales; phylogenèse et embryologie de la face; croissance faciale; malformations congénitales et acquises de la face et de la cavité buccale.

721L1 Séminaire de logopédie I

Ch. Maillart -Comanne

Ce séminaire, qui porte sur les troubles développementaux du langage, est organisé en partenariat avec des clinicien-ne-s-formateur-trice-s.

La spécificité de cet enseignement réside dans le dispositif pédagogique proposé (ARP : Apprentissage par résolution de problème). Plusieurs modules ARP regroupant les troubles du langage oral et écrit chez l'enfant sont abordés au cours de l'année. Chacun des modules proposés est plus particulièrement ciblé sur une thématique particulière abordée dans les cours théoriques (ex. habiletés métaphonologiques, bégaiement, orthographe, etc.) ainsi que sur un niveau défini d'aptitudes cliniques (ex. savoir poser un diagnostic, préparer une évaluation, concevoir un plan thérapeutique, etc.). Les différentes situations ARP proposées permettent ainsi d'aborder une grande variété de contenus tant cliniques que théoriques et favorisent le transfert à la pratique des notions théoriques développées dans les cours magistraux.

721L2 TP de logopédie I

Zesiger P. - Leresche Boulliane K.

Ces travaux pratiques se déroulent sous la responsabilité de logopédistes clinicien-ne-s dans différents lieux de consultation et de traitement pour enfants. Les TP sont organisés par l'Université en collaboration avec les clinicien-ne-s-formateur-trice-s partenaires, qui se chargent d'accueillir les étudiant-e-s sur le terrain individuellement ou par petits groupes.

721L3 Séminaire de logopédie II

Buttet Sovilla J. - Overton Venet M.

Ce séminaire est animé en tandem par des logopédistes intervenants externes et les enseignantes. Il porte sur différents thèmes concernant les troubles acquis du langage oral et écrit essentiellement chez l'adulte (évaluation et analyse des troubles, approches thérapeutiques, etc.).

Cet enseignement met en jeu la participation active des étudiant-e-s selon le modèle ARP. Chacun des modules proposés est ciblé sur une thématique abordée dans les cours théoriques ainsi que sur un niveau défini d'aptitudes cliniques (ex. savoir poser un diagnostic, préparer une évaluation, concevoir un plan thérapeutique, etc.). Les différentes situations ARP proposées permettent ainsi d'aborder une grande variété de contenus tant cliniques que théoriques et favorisent le transfert à la pratique des notions théoriques développées dans les cours magistraux.

721L4 TP de logopédie II

Zesiger P. - Leresche Boulliane K.

Ces travaux pratiques se déroulent sous la responsabilité de logopédistes clinicien-ne-s dans différents lieux de consultation et de traitement pour enfants, adolescent-e-s et adultes. Les TP sont organisés par l'Université en collaboration avec les clinicien-ne-s-formateur-trice-s partenaires, qui se chargent d'accueillir les étudiant-e-s sur le terrain individuellement ou par petits groupes.

Durant certains de ces TP (TP longs), les étudiant-e-s ont l'occasion de participer activement à des traitements logopédiques.

721L5 Audiophonologie I : Audiologie (Médecine ORL)

Dulguerov P.

Ce cours ne sera pas donné en 2004-2005

Ce cours s'appuie sur une revue d'acoustique et de neurophysiologie. L'organisation anatomique et le fonctionnement des organes de l'audition sont présentés en détail. Les techniques d'évaluation des surdités sont discutées, avant de passer en revue les différentes pathologies pouvant occasionner des troubles de l'audition. Le traitement médical ou chirurgical, et surtout la prise en charge logopédique et psychologique de la surdité sont présentés.

721L6 Audiophonologie II : Phoniatrie (Médecine ORL)

Dulguerov P.

Cours centré sur la phonation et sur la déglutition. Présentation de l'anatomie et de la physiologie des voies aérodigestives supérieures. Revue des techniques de diagnostic et d'évaluation modernes. Les différentes pathologies bénignes (rhinolalies, lésions de masse laryngées, lésions bénignes des fosses nasales, cavités buccales et pharynx), malignes (cancers) et neurologiques (paralysie pharyngées et laryngées, affections neurologiques) sont analysées en terme de leurs répercussions sur la phonation et la déglutition. Leur évaluation et prise en charge est détaillée du point de vue médical et logopédique.

Code d'éthique

concernant la recherche au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

I. PREAMBULE

Un code d'éthique n'est pas assimilable à un ensemble de règles applicables à la lettre. En sciences humaines, la recherche agit nécessairement sur les personnes et les institutions, ne serait-ce que parce qu'elle peut modifier leurs représentations de la réalité. L'important est d'apprécier les risques, de les limiter et de renoncer aux travaux qui feraient courir trop de risques. Un code d'éthique énonce à ce propos des principes généraux. Il revient à chaque chercheur-euse de réfléchir - selon sa discipline, les particularités de sa recherche et les situations concrètes - sur les problèmes éthiques rencontrés. L'éthique évolue avec l'histoire et il n'existe pas de principe applicable sans nuance. Lorsqu'un-e chercheur-euse rencontre un problème éthique, il-elle recherchera l'avis de collègues susceptibles de l'aider, consultera les membres d'une commission d'éthique et/ou négociera des règles avec les personnes ou organisations touchées par sa recherche.

Le présent code a pour objet de préciser les principes généraux qui s'appliquent à la recherche dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève. Il est destiné aussi bien aux chercheur-euse-s de tout statut qu'aux étudiant-e-s (en tant qu'apprenti-e-s chercheur-euse-s) et aux partenaires et usagers de la recherche. Son rôle est d'informer, de donner une base de référence commune et d'orienter la réflexion. Les principes généraux énoncés dans le code doivent faire l'objet d'échanges constants, d'une formation dans le cadre des enseignements, d'une discussion et d'une concertation dans le cadre de la commission d'éthique élue par le Conseil de Faculté de la FPSE, et d'autres instances facultaires. En particulier, chaque fois que ce code est trop flou ou général pour fixer des règles de conduite dans une situation complexe, on s'efforcera de l'explicitier et de clarifier le contrat de collaboration entre les chercheurs et les partenaires de la recherche.

Dans cet esprit, le présent code doit être facilement accessible, notamment sous forme de document photocopié. Il est en particulier remis, par la Présidence de la Section concernée, à tout assistant-e et enseignant-e entrant dans la Faculté et, par l'enseignant-e responsable, à tout étudiant-e participant à une recherche.

Les recherches menées en psychologie et en sciences de l'éducation présentent des caractères semblables mais aussi des différences. Certaines parties de ce code s'appliquent davantage aux expériences de laboratoire, d'autres aux recherches et interventions en milieu naturel. Il revient à chacun d'identifier les principes les plus pertinents pour ses travaux et de les adapter à son cas particulier.

Le code d'éthique de la FPSE n'entend pas se substituer aux règles déontologiques établies dans certaines professions ou certaines disciplines scientifiques. Le-la chercheur-euse est également tenu-e de prendre connaissance et de respecter les règles de l'institution à l'intérieur de laquelle il-elle conduit sa recherche. Le code prend pour acquis le respect des règles en vigueur dans la communauté scientifique: ne pas tronquer ou manipuler des données, citer ses références et ses sources, faire mention des collaborations, s'assurer de l'accord des autres chercheurs impliqués avant toute présentation de données, etc.

II. PRINCIPES

1. Respect des droits fondamentaux de la personne

Toute recherche doit respecter les droits fondamentaux des personnes concernées, enfants ou adultes.

2. Appréciation et limitation des risques

Toute recherche doit éviter de nuire à des personnes ou à des institutions. Si un risque - inconfort majeur sur les plans physique, mental, émotionnel - existe, si des implications sociales ou politiques sont probables, le-la chercheur-euse doit en mesurer l'importance, et avertir en conséquence la personne ou le groupe. Au cas où, malgré toutes les précautions prises, l'expérience devait engendrer des inconvénients ou troubles pour la personne concernée, le-la chercheur-euse s'engage à chercher une solution appropriée.

3. Consentement libre et éclairé du sujet partenaire de la recherche

Toute recherche impliquant la participation active d'individus doit être conduite avec le consentement libre et éclairé des intéressé-e-s. Les observations dans des lieux publics, les analyses d'objets, de textes ou d'images appartenant au domaine public, ainsi que les recherches effectuées à partir de bases de données existantes et ne requérant pas une participation active des individus ne nécessitent pas le consentement des personnes.

Le consentement est éclairé lorsque les personnes ou groupes qui font l'objet d'une recherche sont informés :

- de ses buts;
- de l'identité des responsables de la recherche et des institutions pour lesquelles ils-elles travaillent;
- des méthodes de recueil des données et des observations;
- des implications pratiques pour tout ou partie des personnes concernées;
- des précautions prises pour respecter le caractère confidentiel de certaines données et l'anonymat des personnes, voire des institutions.

Certaines recherches en sciences humaines n'ont de sens qu'avec des sujets "naïfs" qui ne savent pas exactement ce que le-la chercheur-euse observe; s'ils-elles le savent, leur comportement en est immédiatement modifié et la recherche perd tout intérêt. Dans ce cas seulement, l'objet et les buts de la recherche peuvent être tus, dans l'exacte mesure nécessaire à la poursuite des travaux et avec le souci d'informer dès que possible.

Pour qu'il y ait **libre** consentement, il faut :

- que les personnes intéressées soient informées (voir ci-dessus);
- qu'elles décident personnellement, sans aucune pression du chercheur ou de leur hiérarchie professionnelle ou d'un groupe quelconque;
- qu'elles puissent se rétracter à tout moment de l'expérience ou de la recherche;
- que leur refus ou retrait n'entraîne aucune conséquence fâcheuse pour elles-mêmes.

Les enseignant-e-s qui mènent ou supervisent des recherches veilleront à garantir les conditions d'exercice du libre consentement des sujets sollicités, particulièrement s'il s'agit d'étudiant-e-s, d'assistant-e-s ou d'autres personnes qui se trouvent, vis-à-vis de ces enseignant-e-s, dans une situation de dépendance.

La participation à une recherche en tant que sujet ne saurait constituer un pré-requis pour l'inscription à une unité de valeur ou à un cycle d'études.

Dans le cas d'un-e enfant **mineur** ou de personnes qui ne sont pas capables de discernement, le consentement pourra être donné par les parents ou un-e membre de la famille proche. Pour la recherche menée dans les écoles, le consentement est donné par la direction générale concernée. Ce consentement des adultes responsables est nécessaire, mais pas suffisant. Aucun-e enfant, aucune personne privée de discernement, ne doit être obligé-e de participer à une recherche s'il-elle manifeste des craintes ou des réticences, nonobstant l'autorisation des répondants légaux.

4. Respect de la sphère privée

Toute personne ou tout groupe a droit au traitement confidentiel de toutes les données le concernant, pendant et après la recherche.

Le-la chercheur-euse doit s'engager à ne publier aucune donnée mettant dans le domaine public des informations touchant à la sphère privée d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation identifiable, sauf si les intéressés y consentent par écrit. Dans le doute, notamment lorsque la recherche porte sur un petit nombre de personnes ou d'institutions facilement reconnaissables, le-la chercheur-euse renoncera à publier des informations spécifiques permettant de les identifier.

Les matériaux de la recherche, en particulier les données concernant la sphère privée des individus, doivent être détruits dans un délai raisonnable si leur conservation ne s'impose pas pour des raisons scientifiques. Aussi longtemps qu'on les conserve, des règles strictes doivent être appliquées pour que ces informations :

- ne soient pas accessibles à des personnes non habilitées à en prendre connaissance;
- soient codées ou fragmentées de manière à ne permettre que très difficilement de remonter aux personnes et aux institutions.

Le-la chercheur-euse s'organisera notamment pour ne laisser figurer dans les données en cours de traitement ou archivées qu'un strict minimum d'indications personnelles. Lorsqu'ils sont nécessaires à la poursuite de la recherche, les noms et indications personnelles doivent être conservés séparément des données.

Ces règles s'appliquent aux données enregistrées manuellement aussi bien qu'aux données informatiques et aux cassettes audio et audiovisuelles. Lorsqu'il s'agit d'enregistrement audiovisuels, le-la chercheur-euse demandera expressément l'accord de la personne ou du groupe s'il veut en faire usage dans son enseignement ou lors de conférences. Le-la chercheur-euse qui présente en public des enregistrements audiovisuels qui n'ont pas subi de transformation rendant la personne non identifiable se doit de dire aux auditeurs, en particulier aux étudiant-e-s, qu'ils-elles sont astreint-e-s au secret professionnel.

Le-la chercheur-euse prend par ailleurs systématiquement connaissance des législations internationale, fédérale et cantonale sur la protection de la vie privée et l'utilisation des données à caractère personnel.

5. Utilisation des informations

Le-la chercheur-euse utilise les informations recueillies dans le cadre d'une recherche à des fins scientifiques. Il-elle évite de s'en prévaloir pour faire pression sur des personnes ou s'assurer quelque avantage que ce soit. Dans le cas particulier des recherches-action, le-la chercheur-euse peut décider d'intervenir dans un processus de décision; il-elle en prend alors la responsabilité personnelle tout en ayant négocié les modalités de son intervention dès le début de la recherche.

Les informations personnelles recueillies à propos d'enfants ne sont pas communiquées aux adultes qui en sont responsables; si le-la chercheur-euse considère qu'il est nécessaire et utile de communiquer certaines informations, il-elle en prend la responsabilité personnelle. Les informations personnelles recueillies auprès d'adultes ne sont pas communiquées à des tiers sans leur consentement explicite. Cela s'applique aussi à l'autorité dont ils relèvent, qui n'a pas à connaître le contenu des observations, des entretiens, des tests, etc.

Si, par imprudence ou accident, certaines données recueillies dans le cadre de la recherche viennent à la connaissance de tiers ou d'autorités qui prétendent s'en servir pour fonder une décision ou prendre des mesures, le-la chercheur-euse s'opposera, dans la mesure de ses moyens, à tout abus et fera valoir le droit des personnes et des groupes à la protection de leur sphère privée.

6. Restitution des résultats de la recherche

Le-la chercheur-euse informe la personne, le groupe ou l'institution concernés des résultats de sa recherche, selon les modalités qui ont été convenues au début de la recherche.

Au-delà de l'information, le-la chercheur-euse se soucie, dans la mesure du possible, de prévenir les interprétations fallacieuses et les généralisations abusives. Sa responsabilité est d'aider les usagers et partenaires de la recherche à en faire un usage prudent et nuancé, en prenant conscience des limites et incertitudes de toute démarche scientifique. Le-la chercheur-euse interviendra, dans la mesure de ses moyens, pour corriger ou nuancer les interprétations, décisions et pratiques erronées ou imprudentes qui se réclament de son travail.

7. Responsabilité personnelle et solidarité collective

Chaque chercheur-euse s'engageant dans une recherche, y compris s'il-elle est étudiant-e, est **personnellement** responsable de son travail sur le terrain, des données qu'il-elle accumule et des textes ou publications qu'il-elle rédige.

Les chercheur-euse-s qui dirigent ou coordonnent les travaux de plusieurs personnes à l'intérieur d'une recherche sont plus globalement responsables du respect du code d'éthique par chacun-e des collaborateur-trice-s de la recherche.

A l'intérieur des cours et séminaires de recherche, les enseignant-e-s exercent la même responsabilité à l'égard de leurs étudiant-e-s et assistant-e-s.

Plus généralement, tout-e chercheur-euse de la FPSE peut et doit se sentir concerné-e sur le plan éthique par les recherches menées dans le cadre ou avec l'appui de la Faculté. Cette solidarité collective s'incarne, mais ne s'épuise pas, avec la constitution d'une commission facultaire d'éthique.

III. REGLEMENT DE LA COMMISSION D'ETHIQUE FACULTAIRE

Mandat

La commission d'éthique de la FPSE a pour charge, sous la responsabilité du Conseil de Faculté, d'élaborer et préciser les règles générales d'éthique (Code d'éthique) s'appliquant aux recherches de la FPSE, et de proposer des modifications éventuelles. Elle doit réexaminer les principes du code au moins une fois par mandat.

Elle sert de consultant auprès des Présidences de Section lors de l'élaboration des procédures relatives aux demandes de recherche et lors de leurs interactions, relatives aux recherches des membres de la FPSE, avec les institutions extérieures.

Elle sert d'instance de consultation lorsque les chercheur-euse-s de la FPSE recherchent un avis extérieur quant aux aspects éthiques de leur recherche.

Elle agit en tant qu'interlocuteur facultaire des institutions extérieures en ce qui concerne les problèmes éthiques soulevés par des recherches conduites par des membres de la FPSE, et peut également servir d'instance d'appel au cas où des différends existeraient avec des institutions extérieures quant aux aspects éthiques d'une recherche.

Compétence

La compétence de la commission d'éthique s'étend à tout projet de recherche émanant des enseignant-e-s, assistant-e-s et étudiant-e-s de la Faculté.

La Commission peut, en cas de nécessité (par exemple sur demande d'une institution qui finance ou autorise une recherche), émettre une attestation relative aux aspects éthiques d'un projet de recherche provenant de la FPSE. Dans ce cas, elle doit être renseignée de manière claire sur le but et la méthodologie de l'étude, et sur les éventualités de risque pour les personnes concernées.

Les appréciations d'ordre éthique se fondent en particulier sur les aspects suivants : but de la recherche, méthodes, choix des personnes ou institutions qui seront étudiées, modalités relatives au consentement libre et éclairé des sujets partenaires de la recherche et à la confidentialité et protection des données.

Les bases sur lesquelles la commission d'éthique s'appuie pour émettre un préavis sont notamment : le code éthique de recherche de la FPSE, les directives du DIP, le Code déontologique de la Fédération Suisse de Psychologie, la Déclaration d'Helsinki, le Ethical principle No 9 de l'APA, la Déclaration sur la protection de la vie privée et l'utilisation de données à caractère personnel à des fins de recherche (European Sciences Foundation). L'attestation délivrée par la Commission relative à un projet de recherche n'affecte en rien la responsabilité du-de la chercheur-euse; elle indique essentiellement que le-la chercheur-euse a sollicité l'avis d'autres professionnel-le-s, et que le projet tel que décrit a été considéré comme répondant aux principes éthiques de recherche observés par la FPSE.

Composition

La Commission d'éthique est commission permanente composée d'au moins 7 membres de la FPSE. Elle comprend, au minimum : deux membres du corps professoral, deux membres du corps intermédiaire, deux membres du corps étudiant et un membre du personnel administratif et technique. Chaque section est représentée par au moins trois membres. Des suppléant-e-s peuvent être désigné-e-s.

La Commission s'attache une personne extérieure à la Faculté, dont le choix est ratifié par le Conseil de Faculté.

Les membres et leurs suppléant-e-s sont désigné-e-s par le Conseil de Faculté, pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois.

La Commission se réunit sur demande, mais au moins une fois par année; elle prévoit également des réunions régulières avec les principaux interlocuteurs institutionnels pour faire le tour des problèmes.

Approuvé par le Conseil de Faculté le 20 juin 1990
Modifié par le Conseil de Faculté du 27 novembre 1997